



Remonstrance au roy tres-chrestien Henry III. de ce nom, roy de France & de Pologne : sur le fait des deux edicts de sa majesté donnez à Lyon, l'un du x. de Septembre, & l'autre du xiii. d'Octobre dernier passé, presente année 1574, touchant la nécessité de paix, & moyens de la faire.

<https://hdl.handle.net/1874/388110>

REMONSTRANCE

A V ROY TRES-

CHRESTIEN HENRY

III. DE CE NOM, ROY

de France & de Po-

logne,

Sur le fait des deux Edicts de sa Maiefté
dōnez à Lyon, l'vn du x. de Septembre,
& l'autre du xiii. d'Octobre dernier
passé, presente annee 1574. touchant la
necessité de paix, & moyens de la faire.

*A Francfort.*

1574.

117

ROY TRÉS-

CHRISTIAN HENRY

IN SON NOM ROY

de France & de

logne

Le Roy a fait par deux Edicts de la Maison
de France du 21. de Mars 1563. & de
Paris du 21. de Mars 1563. de la
Maison de France du 21. de Mars 1563.
de la Maison de France du 21. de Mars 1563.

de Trarfont

1774



³
HENRY par la grace de Dieu
Roy de France & de Pologne, à
tous ceux qui ces presentes lettres
verront, Salut. L'amitié frater-
nelle qui a tousiours esté recipro-

que entre feu nostre treshonoré Seigneur & frere
le Roy Charles (que Dieu absolue) & nous,
& la naturelle inclination & obligation que
nous auons à la conseruation & au repos de ce
Royaume, nous a parcydeuant rendus non seule-
ment affectiōnez au bien d'iceluy nostre feu Sei-
gneur & frere & de ses subiects: mais aussi cō-
mandé, toutes noz cōmoditez postposees, de par-
ticiper au soing & traual de la conduite des af-
faires, tant publics que priuez, & tāt de la guer-
re que de la paix, en quoy nous auons volonta-
irement employé non seulement tous noz autres
moyens: mais aussi nostre propre personne, cōme
en font foy plusieurs rencontres & batailles, es-
quelles (Dieu par sa saincte grace) no^r a tousiours
favorisez selon la iustice & equité de la cause
que nous defendons, & neantmoins estant tout
euidēt & certain, que les pertes en tel cas au-
nues, tant d'une part que d'autre tēdoient toutes
à la diminution & affoiblissement des forces de
ce Royaume. Nostre dict feu Seigneur & frere
ce cognoissāt, auroit à diuerses fois essayé d'adou-

cir laigreur du mal par benignité & clemence,
 sachant de ramener les cœurs de ses subiects par
 douceur à l'obeissance qu'ils luy deuoyent, & de
 reconcilier ensemble en bonne vnion & cōcor-
 de leurs volontez desunies & desioinctes: mes-
 mement l'année passée nous estans deuant la Ro-
 chelle son Lieutenant general, suiuant son intētion
 & mandemēt, par l'auis & conseil des Princes,
 Seigneurs, & personnes notables, qui estoient
 pour lors avec nous: aurions reprins derechef la
 mesme voye de douceur & pacificatiō q̄ nous es-
 simiōs, come nous desirions, deuoir estre ferme
 & durable, pour auoir la pluspart des subiects de
 ce Royaume assez experimēté, senty & esprou-
 ué les miseres & calamitez, que porte quant &
 soy la guerre domestique & intestine. Ce qui
 fut cause que souz ceste esperāce nous prinsmes
 le chemin de Pologne, où les Estatx du pais (qui
 peu au parauāt nous auoyēt esleu pour leur Roy)
 nous appelloyēt: là où si nous eussions pensé que
 les armes eussent deu auoir si peu de cesse & de
 repos, nous n'eussions abōdonné nostre-dict sei-
 gneur & frere, ny le Royaume: ains eussions pre-
 feré sa conseruation & defence à toute autre
 grandeur & bien particulier, qui nous eust peu
 toucher ou appartenir. Ce nonobstant quelques
 vns seduits par mauuais conseil, & souz diuers
 pretextes

pretextes, auroyēt renouuellé les troubles & re-
 pris les armes, dōt seroit auenu, q̄ le Royaume est
 incontinent retombé en la maladie, de laquelle il
 ne faisoit que sortir, & n'ont les moyēs que lon
 auoit essayé, apporté le fruiēt que lon attēdoit &
 desiroit: neantmoins estant le deuoir d'un bon
 Roy, comme d'un bon pere & pasteur, de se pro-
 poser pour son but, & dresser toutes ses actions
 au bien & à la conseruation de ceūx que Dieu
 a mis souz sa charge, mesmes au commencement
 de son regne: puis qu'il a pleu à la bonté diuine,
 de nous appeller au regime & gouuernemēt de
 ce Royaume: Nous auons pensé en premier lieu
 de tenter tous les moyens possibles de reduire
 par douceur noz subiects à la bōne voye, & vi-
 ure paisiblement les vns avec les autres en bonne
 vnion & concorde, & de nous rēdre l'obeissan-
 ce que de tout droiēt ils nous doyent, chose que
 chacun particulier en son endroit doit desirer &
 procurer.

A CESTE CAUSE pour faire en-
 tendre à tous nostre intention & volonté, qui
 ne tend qu'au bien & soulagemēt du Royaume,
 & de noz subiects, Auōs dit & de claré, disons
 & declarons, que tous ceux qui se sont parcyde-
 uant esleuez, & ont prins les armes contre no-
 stredit feu Seigneur & frere le Roy dernier de-

cédé, & contre son auctorité & la nostre: con-
 sequemmēt ou qu'ils se sont absentez hors de ce
 Royaume, & retirez es pays estrangers sans cō-
 gē, lesquels voudront à present poser les armes,
 quitter toutes pratiques de guerre, se retirer en
 leurs maisons, nous laisser & remettre en nostre
 obeissance les villes qu'ils tiēent occupees, &
 faire ce que doyuēt bons & loyaux subiects en-
 uers leur Roy & Prince souuerain, ils nous trou-
 uerōt disposez & prests de les admettre & re-
 ceuoir en nostre bonne grace, avec intention &
 volonté de les bien traicter, en oubliant & effa-
 çant la memoire de toutes choses passees, & de
 pourueoir, que ny à present ny à l'auenir aucuns
 d'eux de quelque qualité, degré & condition
 qu'ils soyent, & pour chose quelconque que lon
 puisse pretendre auoir esté par eux faite & cō-
 mise durant les troubles, n'en puissent aucune-
 ment estre inquietez, molestez, trauallez, ny
 recherchez par nous ou nos officiers, en leurs
 personnes, biens, ou honneurs: ains puissent vi-
 ure en toute assurece, repos & tranquillité, eux,
 leurs familles & posterité, declarans que si à ces
 fins ils veulēt venir ou enuoyer par deuers nous,
 faire le puissent en toute seureté en vertu des
 presentes, lesquelles leur seruront de saufcon-
 duct, en prenāt toutesfois des Gouverneurs &
noz

noz Lieutenans generaux des provinces par
 lesquelles ils passeront, saufconduicts & passe-
 ports pour venir par deuers nous: Ausquels
 nous mandons d'ainsi le faire sans refus ne dif-
 ficulté: enioignons à tous Gouverneurs & Ca-
 pitaines de places, noz Iusticiers & Officiers,
 Escheuins de Villes, & autres nos subiects, ain-
 si qu'à eux appartient, de laisser passer en tou-
 te seureté les dessusdicts par deuers nous, sans
 leur dōner, ou permettre estre donné aucun de-
 stourbier, moleste, ou empeschement: mais aussi
 là où les dessusdicts ne se disposeront de receuoir
 & accepter ceste nostre grace, & user de la
 bonté & clemence que nous leur offrons, ains
 persevereront en leurs mauvais cōseils & delibe-
 rations, en ce cas nous sommes resolu d'employ-
 er tous les moyens q̄ Dieu a mis en noz mains
 pour reprimer leurs insolēces, & renger leur cō-
 tumace & temerité à la raison, en quoy nous es-
 perōs & nous promettons q̄ Dieu (qui cognoit
 nostre intention) par sa grace & bonté nous fa-
 vorisera & aidera à cōseruer l'auctorité q̄ nous
 tenōs & recognoiſsons de luy, & qu'en cela noz
 bōs & loyaux subiects, n'oublieront rien de leur
 deuoir & de la fidelité qu'ils nous ont tousiours
 portee, afin de plustost remettre ce Royaume en
 repos, & le restablir en son ancienne grandeur,
 dignité, & splendeur.

SI donnons en mādement à tous nos Lieutenās
 generaux, & Gouverneurs de noz Pro-
 uinces, Baillifs, Seneschaux, ou leurs Lieutenās:
 q̄ ces-dictes presentes ils facēt publier en chaquē
 de leurs gouuernemēs, ressorts & iurisdictionz,
 & le cōtenu garder & obseruer inuiolemēt
 sans y cōtreuenir: ne souffrir estre cōtreuenu en
 qlque sorte & maniere q̄ ce soit, defendāt tres-
 expressement aux gēs tenās noz Cours de Parle-
 mēt de n'y cōtreuenir ausi de leur part: leur im-
 posant sur ce silēce, & à noz Procureurs gene-
 raux & tous autres. Car tel est nostre plaisir. En
 tesmoin de quoy nous auōs fait metre nostre seel
 à cesdictes presentes. Doné à Lyon le 10. iour de
 Seprē. l'an de grace M. D. soixante quatorze.
 Et de nostre regne le premier. Ainsi signé sur
 le reply, Par le Roy estat en son cōseil: auquel la
 Royne sa mere, Monseigneur le Duc d'Alen-
 çon son frere, le Roy de Nauarre. Les Cardi-
 naux de Bourbon, de Lorraine, & de Guise.
 Les Prince Dauphin, Ducs de Guise, de Ne-
 mours, & du Mayne. Vous le Comte de Char-
 ny, grand Escuyer, Seigneur de Moruillier, de
 Valence, de Lanssac, de Limoges, de Foix, de
 Bellieure, de Chyuerny, de Montluc, & autres
 Conseillers de son Conseil priuē estoient pres-
 ens. Fixes. Et scellé sur double queuē
 du grand seel en cire iaune.

AMPE

9
A M P L E D E C L A R A
tion du vouloir & intention du
tres-chrestien Roy de France & de
Pologne, Henry de Valois troi-
sieme de ce nom.

HENRY par la grace de Dieu
Roy de France & de Pologne, à
tous ceux qui ces presentes lettres
verront, Salut. Encores qu'à no-
stre arriuee en cestui nostre Royaume, & par
noſ. lettres patentes signees de nostre main du
dixieme iour de Septembre dernier passé, qui
ont esté enuoyees aux Gouverneurs noſ. Lieu-
tenans generaux en noſ. prouinces, Iuges, &
Officiers, pour les faire publier, & le comen-
cer en icelles entretenir & observer exactement,
ayons bien clairement & particulierement de-
claré & ouuert l'interieur de nostre cueur &
intention, & le desir que nous auons d'embras-
ser & receuoir en nostre bonne grace tous noſ.
subiects qui voudront se mettre en leur deuoir,
& nous rendre l'obeissance à quoy Dieu & na-
ture les oblige., voulans oublier les choses pas-
sees, ce neantmoins pource que plusieurs de noſ.
subiects qui sont au loing, & dans les villes &

lieux occupez contre nostre auctorité, n'ont à
 l'auanture esté bien aduertis & certioez de no-
 stre-dicte intention, ou qu'elle leur est desgui-
 see par aucuns qui veulent entretenir le trou-
 ble & desordre pour le proufit & auantage
 particulier qu'ils en recoiuent, souz couleur de
 ce que depuis nostre arriuee, nous auons fait
 marcher en aucunes prouinces de nostre Roy-
 aume les Reistres, Suisses, & autres forces
 que nous auons retrouuees prestes, & ensen-
 ble pour reprendre lesdicts lieux detenus con-
 tre nostre-dicte auctorité, & ouuir les passages
 de nos Prouinces, voulans sous ce pretexte in-
 férer nostre intention n'estre telle, que l'auons
 declaree de pacifier les affaires de nostre-dict
 Royaume, combien que ce soit la chose que
 nous auons en plus singuliere recommandation:
 pareillement nous auons esté aduertis, qu'au-
 cuns d'entr'eux monstrent auoir differé de ve-
 nir, ou enuoyer par deuers nous, afin de iou-
 yr de la grace que nous leur auons offerte par
 nostre-dicte precedente declaration, pour crain-
 te qu'ils ont de leurs vies, & d'estre forcez
 & contrains en leurs consciences à cause qu'il
 n'en est faite expresse mention par nostre-di-
 cte declaration: combien qu'auons ouy & re-
 cully benignement tous ceux qui pour cest
 effect

effect sont venus par deuers nous, & octroyé particuliers passeports, & seuretez necessaires aux autres, qui ont fait cognoistre vouloir faire le semblable.

Pour ces causes & autres grandes considerations à ce nous mouuans, & afin d'oster entièrement à nos-dictz subiects toute doute & scrupule, Auons d'abondāt, & entant que besoing seroit, dit & declairé, disons & declarons par ces presentes, signees de nostre main, que nostre plus grand soing & desir est de remettre nostre-dict Royauime en tout paisible & tranquile estat, par le moyen de la paix que voulons donner à noz subiects, & vser de clemence enuers eux, en oubliant comme dit est, toutes les choses passees, sans en auoir iamais memoire: voulans que tous nos-dictz subiects de quelque qualité, degré, ou condition qu'ils soyent, & pour chose quelconque que lon puisse pretendre auoir esté faite & commise par eux durant les troubles, & à l'occasion d'iceux, n'en puissent aucunement estre inquietez, molestez, ny recherchez par nous, ny noz officiers en leurs personnes, biens, ou honneurs: ains puissent viure en leurs maisons en toute asseurance, repos & tranquillité, eux, leur famille, & posterité: suyuant & conformement à nos-dictes

premieres lettres, estant au surplus nostre-dicte
 intention si encline au bien de paix, que n'en-
 tendons qu'ils soyent en aucune sorte recherchez,
 contraincts, ny molestez pour le faict de leurs
 consciences, ce que nous defendos tres-expres-
 sement, de quoy leur ferons expedier toutes les
 prouisiōs necessaires: & afin que ceux qui vou-
 dront venir par deuers nous, puissent ce faire en
 toute seureté, pour nous faire leurs remonstran-
 ces & doleances, & s'en retourner, Nous vou-
 lons que ces presentes leur seruent de saufcon-
 duct, en prenant toutesfois, tant pour reuenir que
 pour retourner, des Gouverneurs & Lieutenans
 generaux de noz prouinces par lesquelles ils
 passeront, saufconduicts & passeports: ausquels
 nous mandons de les faire deliurer sans refus ny
 difficulté: enioignant aussi à tous Gouverneurs
 & Capitaines de places, noz Iusticiers & Of-
 ficiers Escheuins des Villes, & autres noz sub-
 iects, ainsi qu'à eux appartiendra, de laisser pas-
 ser en toute seureté les dessusdicts venans par
 deuers nous, & s'en retourrans, sans leur don-
 ner ny permettre leur estre donné aucun mole-
 ste ny empeschement. Promettant en bonne foy
 & parolle de Roy, & sur nostre honneur, ac-
 complir & entretenir entieremēt ce qui est par
 ces presentes, & sera par nous cy apres accor-
 dé, &

dé & assurez: & pour plus grande seureté le
 faire consentir & approuuer en forme de Prag-
 maticque, par toutes les Cours de Parlemens de
 nostre Royaume, Princes de nostre sang, Sei-
 gneurs, Gentilz-hommes, & Maires, Esche-
 uins, & principaux habitans de noz villes &
 autres que besoing sera.

SI donnons en mandement à noz amez
 & feaux les gens tenans nos-dictes Cours de
 Parlemens, à nos-dicts Lieutenans generaux,
 Gouverneurs, Baillifz, Seneschaux, ou leurs
 Lieutenans, qu'ils facent garder & observer
 inuiolablement ces-dictes presentes sans y cõtre-
 uenir, ny souffrir estre contrenu en quelque
 sorte & maniere que ce soit, imposant silence à
 nostre Procureur general, & tous autres. Car
 tel est nostre plaisir.

En tesmoin de quoy nous auons fait mettre
 & apposer nostre seel à ces-dictes presentes.

Donné à Lyon le trezieme iour d'Octobre,
 l'an de grace mil cinq cens soixante quatorze.

Et de nostre regne le premier.

Ainsi signé, HENRY.

Et sur le reply, Par le Roy estant en son con-
 seil,

De Neufville.

Et sceelles sur double quené de cire ianne.

REMONSTRANCE
 AV ROY TRES-CHRESTIEN
 HENRY III. DE CE NOM,
 Roy de France & de
 Pologne.

SIRE, Les deux Edicts que
 vostre Maieſté a fait publier
 depuis vostre nouuel adue-
 nemēt à la courōne (lequel
 Dieu veuille faire prosperer)
 font vne grande demonstration, que vo-
 stre-dite Maieſté desire de voir vne bōne
 paix en France, au contentemēt de tous
 vos subieĉts. Et à la verité tous les gēs de
 bien louent Dieu grandement de ceste
 bonne volonté & paternelle affection
 qu'il a mise en vostre cueur enuers vos
 pauvres subieĉts, & desirēt qu'elle y pren-
 ne si viues racines, qu'elle se puisse mani-
 fester de plus en plus par œuures & par
 effect. Mais (comme vostre-dite Maieſté
 s'en plaint par le dernier des-dits Edicts)
 plusieurs sont tellemēt abbruuez de des-
 fiance, qu'ils croyent difficillement que
 ceste affection de paix soit encores bien
 empreinte en vostre cueur, pource qu'ils
 voyent

voyent que vostre-dite Maiesté fait la
 guerre à ceux, ausquels elle dit qu'elle
 veut dōner la paix : de sorte que voyans
 d'vn costé la declaration de vostre volō-
 té tēdāt à la paix, & de l'autre costé l'exe-
 cution de guerre, lon ne scait à quoy se
 resoudre. Les vns disent qu'ils se faut ar-
 rester au fait, plustost qu'à la parole, pa-
 pier, ny encre. Les autres disent que la pa-
 rolle & promesse d'vn Roy vaut bien
 qu'on s'y arreste. Et quāt à ce que vostre
 Maiesté fait la guerre, les vns excusent ce
 fait de la mesme excuse qui est contenue
 en vostre dernier edict, assauoir que vo-
 stre-dite Maiesté n'a point assemblé les
 forces, mais les ayāt trouuees toutes pre-
 stes à vostre-dit aduenemēt à la courōne,
 elle n'a peu de moins que de les employ-
 er plustost que de les laisser oiseuses,
 & que qu'elles coustent tant d'entretenir,
 ou non. Aucuns disent encor dauantage,
 que ce que vostre-dite Maiesté en fait
 touchant l'exécution de la guerre, n'est
 que pour esguiser l'appetit à la paix, à
 ceux qui occupent voz villes, & tiennēt
 les armes aux mains: parce que la crainte

fait facilement condescendre les foibles
 à demander paix au plus fort. Les autres
 disēt encor plus, qu'un prince genereux
 doit bien vser de clemence enuers ceux
 qui se ployēt sous son obeissance, & qu'il
 les doit maintenir en bonne paix : mais
 qu'il doit domter & rabaisser ceux qui
 luy resistent. Et que à ceste cause vostre
 dite Maiesté a iuste occasion de faire la
 guerre à ses subiectz qui ne luy rendent
 obeissance, & qu'elle leur dōnera la paix,
 quand ils la demanderont en toute hu-
 milité, les armes bas. Mais pour en dire la
 verité, toutes ces raisons ne peuuēt ame-
 ner la pluspart à se hazarder de croire le
 contraire (disent-ils) de ce qu'ils voyent
 de leurs yeux. Et notāment ceux qui ont
 les armes aux mains estimēt que vostre
 dite Maiesté les veut faire seruir de ma-
 tiere & subiect de sa gloire & triumphes,
 comme faisoient les anciens Empereurs
 les nations barbares qu'ils subiugoyent.
 Et prennent argument de le croire ainsi,
 sur vostre premier edict, par lequel vostre
 dite maiesté semble prédre pour grandes
 victoires & trophées, les lamétables aduē-
 tages qu'elle a eu aux guerres passées, du
 temps

temps du feu Roy vostre frere, cōtre eux
 qui se disent vos subiects, & qui sont fran
 çois. Au reste ils confessent bien qu'un
 prince doit domter ceux qui ne luy ren
 dent obeissance, & que Dieu & nature
 nous enseignent d'obeir à nos princes &
 seigneurs souuerains : mais ils disent que
 pareillement Dieu & nature nous ensei
 gnēt de conseruer nos vies, & que l'obeis
 sance deuē aux princes doit estre con
 ioincte avec assurance de la vie des sub
 iects, qui ne leur doit estre ostee que par
 iustice. Et que si ce poinct leur estoit
 bien assuré, sous autres pleges que du
 papier & encre, il n'y a chose au monde
 qu'ils ne voulussent faire pour vous ren
 dre toute obeissance, & pour vostre ser
 uice. Et que partant ils ne doiuent estre
 reputes pour desobeissā & rebelles, s'ils
 ne veulēt faire ioug sans estre premiere
 ment assurez de leurs vies, d'autāt que
 le passé leur sert assez d'exemple & de
 leçon, pour apprendre (aux despens de
 leurs parens & amis) de n'estre trop cre
 dules, & de ne commettre leurs vies
 que sous bon gaige. Lon en discourt en
 cores en beaucoup d'autres façons, cōme

vostre maiesté peut bien p̄ser qu'à ceux qui viuent en crainte de leur vie, toutes choses sont suspectes. Car les vns pour le desir qu'ils ont de la paix, se veulent bien persuader que vostre-dite Maiesté la desire: & les autres pour crainte qu'ils ont de leurs vies n'en veulēt rien croire: & tous generalement balancent entre peur & esperāce, & ne scauent à quoy se resoudre, ni en quel pais ils en sont.

Voyant donc le mōde agité en ceste facon, le me suis hazardé, Sire, de vous presenter tres-humblement ceste petite remonstrance, pour faire apparoir à vostre dite Maiesté trois poinctz, qui sont de biē grande consequence, & que ie pretens verifier par exemples notables & dignes de memoire. L'un est, que iamais prince ne se trouua bien de faire la guerre à ses subiects, ni de les traicter en rigueur & cruauté. L'autre poinct, c'est qu'une vne bōne paix peut nō seulement faire florir vostre royaume, & prosperer vos pauvres subiects qui n'en peuuent plus: mais aussi vous faire le plus grand roy qui iamais fut en Frāce, voire sans excepter ni Charlemagne, ni Clouis, ni autre. Et le troisieme poinct

point, c'est qu'une bõne paix n'est point si impossible à faire que plusieurs pēsent. Mais auant qu'entrer en dispute de ces trois poinçts, ie veulx reciter icy vne histoire bien à propos de ce que i'ay dit cy dessus, que ces pauvres pretendus rebelles sont tellement agitez entre peur & esperance qu'ils ne scauēt, où ils en sont. Et pleust à Dieu qu'il prinist desir & volõté à vostre Maieité d'imiter l'exēple de ceste histoire que ie raconteray.

Les Romains eurent iadis plusieurs guerres cõtre les Latins, qui estoient leurs associez & cõme subiets par le traicté de leur association. Mais les ayãs comme mattez par plusieurs victoires, ils les cõtraignirent de leur quitter vne bonne partie de leurs biens & possessions, pour amende de ce que les Latins auoyent rompu le traicté d'association, & s'estoyent rebellez cõtre eux. Ces pauvres Latins biē perplex & fachez ne scauoyent à quoy se resoudre: car il leur fachoit extrememēt d'endurer vne si grã de perte, accompagnee d'une hõte & deshonneur, & d'autre costé ils n'auoyent moyen de faire plus la guerre. Là dessus

Furius Camillus (braue & vaillant capi-

raine) lors Consul de Rome, proposâ au
 Senat qu'il y auoit vn bon moyen & biē
 assure, pour faire que les Latins ne s'esse
 ueroient iamais plus en armes contre
 eux, ains viuroient en bonne paix & fi-
 delité avec les Romains. On luy deman-
 da quel moyen. C'est, dit il, si maintenāt
 qu'ils sont vaincus, & qu'ils sont si trou-
 blez qu'ils ne scauēt où ils en sont, nous
 les receuons pour estre citoyens de Ro-
 me comme nous, pour iouyr de mesmes
 vtilitez, commoditez, & priuileges que
 nous faisons. Car ils ne s'attendent point
 de receuoir de nous vn si grand biē-fait,
 ains se preparēt à faire & receuoir toute
 hostilité. Et en cecy se presente à nous
 vne tres-belle occasiō d'accroistre nostre
 gloire, laquelle nous ne deuons omettre:
 car il n'est point de plus ferme ny plus
 durable dominiō, que celle qui aggree
 aux obeissans. Mais il nous faut halter,
 afin que maintenant qu'ils s'attendent
 & preparent à la guerre, nous les preue-
 nions par vn si grand benefice. Quand
 Camillus eust ainsi proposé & opiné, les
 voix coururent, & fut arresté par plura-
 lité de voix, suyuant son aduis, que les
 Latins

Latins seroyent receus pour citoyens de Rome, iouissans de tous droicts & priuileges de citoyens. Et depuis furent tousiours si bien vnis avec les Romains, qu'ils ny eut iamais guerre ny diuision entre eux. Si donc vostre Maiesté, Sire, vouloit imiter ceste noble & honorable maniere d'acquérir paix perpetuelle avec ces pauures pretendus rebelles, qui sont vos subiects, ce vous seroit vn tres-grand accroissemēt de gloire, d'estre si bon, si clement & liberal, enuers ceux qui semblent ne le meriter point. Et seroit ce bien-fait de tāt plus grād, qu'ils ne s'y attendent point, ains croient entieremēt ou que vostre-dite Maiesté ne veut point de paix, ou qu'elle en veut quelque vne à bon marché. Et la dessus ils se resoluent d'endurer plustost toute extremité, que de plus se fier en ces maigres paix, qu'ils appellent paix fourrees, esquelles ils disent qu'ils ont tousiours cy deuant esté attrapez.

Et sur ce poinct ie veux reciter vne au- T. Liuius
tre histoire bien à propos. Les Romains lib. 9. dec. 1.
faisans la guerre cōtre les Samnites, peu-
ple belliqueux, il aduint que Posthumius

& Veturius consuls & capitaines de l'ar-
 mee Romaine par mauuaise conduicte
 se trouuerent enfermez en vn mauuais
 destroiët, où ils furët enclos. Ne scachãs
 faire mieux, ils entrerent en traicté de
 paix avec les Samnites, qui les tenoyent
 enfermez en ce destroiët. Le capitaine ge-
 neral des Samnites estoit vn braue ieune
 gentil-homme nommé Pontius, le pere
 duquel nommé Herennius auoit long
 temps gouuerné les affaires de la chose
 publique des Samnites. On demande à
 ce bon vieillard son aduis sur le fait de
 ceste paix. Il respõdit qu'il falloit lascher
 tous ces Romains (qu'ils tenoyent enfer-
 mez comme desia captifs) sans leur faire
 aucun mal ne violéce. Cest aduis ne fut
 trouué bon par Pontius son fils, qui luy
 demanda encores derechef s'il scauoit
 point quelque autre meilleur moyen de
 faire ceste paix. Sur quoy lors ce bon
 homme Herennius opina, que si lon ne
 trouuoit bonne sa premiere opinion,
 qu'il estoit donc d'aduis qu'on tuast tous
 ces Romains qu'on tenoit enclos, sans
 en laisser eschapper vn. Car, disoit-il, il
 n'y a point de moyë entredeux qui vail-
 le,

le, pour acquerir vne bonne paix: ains
 faut necessairement l'acquerir par vn
 grand bien-fait, ou en affoiblissant telle-
 ment son ennemi, en mettât toute ceste
 belle armee au tranchant de l'espee, que
 de long temps il ne puisse auoir moyen
 de redresser ses forces. Ny l'vne ny l'autre
 des opinions de ce bon homme ne fut
 fuyue, ains fut faite vne paix fourree, qui
 fut voirement honteuse aux Romains,
 mais aussi fut elle incontinent rompuë, à
 la ruine entiere des Samnites, qui co-
 gnurent bien en fin que le cōseil du bon
 vieillard Herenius estoit le meilleur. De
 cela ie veux conclurre, Sire, que puis que
 lon ne peut tenir enfermez tous ces Hu-
 guenots en vn destroit: & quand on les
 y tiendroit bien, ne seroit raisonnable
 ny bië fait de les tuer, veu qu'ils sont vos
 subiects non ennemis, que lon ne scau-
 roit mieux faire que de leur accorder
 vne paix vtile & agreable, qui voudroit
 qu'elle fust de duree. C'est pourquoy ce
 grand guerrier Hannibal demandant la
 paix à ce vaillant & heureux Scipion
 parloit en ceste maniere: C'est moy Han-
 nibal qui demande la paix, & ne la vou-

T. Linius
 lib. 10. de-
 cad. 3.

droye demãder sinon vtile: & l'ayant ob-
tenuë telle, ie la garderay pour ceste mes-
me vtilité pour laquelle ie la demande.
Car en somme vne bonne paix ne se fait
iamais à deux dez, au plus ou moins: ains
par vne meure deliberation & bië dige-
ree, ne visant à autre but qu'à l'vtilité pu-
bliq̃. Et pour ceste cause Tullus Hostilius
Roy des Romains disoit, que le vray lien
de paix c'est la communicatiõ muruelle
des commoditez.

Dionysius
Halyc. li. 3.

Or venant maintenant à traicter des
trois poinçts que j'ay cy dessus proposez
pour subiect de ceste remõstrance, sur le
premier, qui est qu'un prince ne doit s'at-
taquer par guerre contre les subiects, ie
presupposeray pour chose veritable que
vn peuple ne meurt iamais. Les particu-
liers meurent bien, mais ils en laissent
toufiours d'autres en leurs places, qui
leur succedent non seulement aux herita-
ges, mais aussi en leurs querelles & passi-
ons: de sorte qu'à peine en meurt il ia-
mais vn si chetif & malotru, qui n'e laisse
apres soy vn autre, voire deux ou trois
(soyent enfans, freres, ou autres parens,
ou amis) qui seront marris de sa mort, &
la

la desireront venger, si elle a esté vio-
 lument procuree. Tellement que quand
 lon s'attache à vn peuple, ce n'est rié fait
 de tuer des particuliers, parce qu'il y en a
 tousiours d'autres qui leur succedent, &
 qui espoufēt leurs querelles. Cela se voit
 aujourdhuy aux Euangeliques (ie les ap-
 pelleray ainsi en lieu de Huguenots, &
 Catholiques en lieu de papaux, comme
 fait monsieur de Valence en la Remon-
 strance qu'il a faicte aux Polonoys) car
 depuis quinze ans en ça, tant la guerre,
 que la Iustice, que les massacres, en ont
 fait mourir plus de deux cens mille: &
 toutesfois il en est encor vn si grãd nom-
 bre, qu'il semble qu'il n'en soit point
 mort. Il ya vne tres-apparente raison de
 cela, c'est assauoir qu'vn peuple ne meurt
 point, par ce que les particuliers ont touf-
 iours d'autres particuliers qui leur suc-
 cedent, non seulement aux heritages,
 mais aussi en meurs, instruction, & autres
 conditions. Au contraire les grans prin-
 ces meurent, comme le feu Roy vostre
 frere est mort, & beaucoup de ses meil-
 leurs seruiteurs sont morts, & vous estes
 mortel, & vos meilleurs seruiteurs sont

aussi mortels. C'est pourquoy lon voit communemēt les grans desseins & proiects des roys & princes s'en aller en fumee, car le plus souuēt leurs successeurs ne sont de mesme humeur & volonté, ains se gouernent tout autrement, & ce que l'un a fait l'autre le deffait. Cōme lon voit que presque ordinairement ils abbaissent ceux que leurs predecesseurs ont haussé, tesmoin entre autres Messire Enguerran de Marigny, lequel ayant esté en grand autorité & credit du temps du roy Philippe le bel, son frere & successeur le roy Louis le Hutin le rabbaissa de telle sorte qu'il le fit pauure, sans autre cause apparente que pour l'enuie & haine que sa grādeur luy auoit acquise. Aussi les sages courtisans (qui ne veulēt que leurs vies, honneurs & biens, pendent de la vie d'un seul homme) ont accoustumé non seulement de complaire à celuy qui est regnant, mais aussi à celuy qui luy peut succeder: car aussi, comme disoit Pompeius à Sylla, plus de gens adorent le soleil leuant que le soleil couchant.

Plutarch.
in Alexandro.

Alexandre le grād fit des choses admirables & incroyables de son temps: car
auec

avec vne armee de trente mille Macedo-
 niens il deffit ce grād Darius monarque
 de tout le Leuant, en trois batailles: en la
 premiere desquelles Darius auoit trois
 cens mille hommes, qui estoit dix contre
 vn: en la secōde il en auoit six cens mille,
 qui estoit vingt cōtre vn: & en la troisie-
 me il en auoit vn million, qui estoit plus
 de trente contre vn. Il assubiectit à soy
 tout l'empire de Darius, la Perse, la Me-
 dic, les Parthes, l'Armenie, la Babilonie,
 l'Egypte, la Palestine, la Syrie, & genera-
 lement toute la terre habitable de l'Euro-
 pe & de l'Asie, depuis la Macedone tirāt
 contre le Leuāt iusques aux Indes. Mais
 toutes ces belles conquestes s'en allerent
 en fumee en moins de rien: car il mou-
 rut ieune, & n'eut pas des successeurs
 vaillans & genereux comme il estoit. Là Liuius lib.
9. dec. 1.
 dessus Tite Liue fait ceste question, si
 Alexandre le grand se fust attaqué par
 guerte de son temps aux Romains, assa-
 uoir-mon s'il en fust peu venir au dessus
 aussi aysemēt que de Darius? Il respond
 que non, parce que Alexandre estoit biē
 vn vaillant roy & braue guerrier, mais il
 n'estoit qu'un: & ayant à faire à Darius il

n'auoit à faire qu'à vn chef. Mais s'il eust eu à faire aux Romains, il luy eust falu combatre vne grâde suite de braues capitaines, les vns apres les autres, comme Valerius Coruinus, Martius Rutilius, Caius Sulpitius, Manlius Torquatus, Publius Philo, Papyrius Cursor, Fabius Maximus, Lucius Volomnius, les deux Decius, Marcus Curius, & plusieurs autres, qui feussent tousiours receu de main en main, & luy eussent bië fait cognoistre qu'ils entendoient le mestier de la guerre. Et quant au conseil, Alexandre, qui estoit ieune prince, ne le pouuoit auoir meilleur que ceux-la, qui se guidoyent par l'aduis d'un Senat. Cõclusion (dit Tite Liue) les Macedoniës n'auoyent qu'un Alexandre, mais les Romains auoyent plusieurs capitaines qui ne luy deuoient guerres: chaëcun desquels viuoit & mouroit sans le peril ny danger de l'estat public: là où Alexandre mourant, l'estat de sa Monarchie fut dissipé & mis en pieces.

L'experience de ce discours de Tite Liue se vit en la guerre que fit Hannibal contre les Romains. Car il estoit vn tres-vaillant & sage capitaine, qui scauoit bië conduire

T. Liuius
lib. 2. dec. 3.

cōduire vne armee, & bien combatre, & qui n'ignoroit pas les stratagemes de guerre. Et de fait il deffit plusieurs capitaines Romains, cōme Flaminius, Paulus Æmilius, Terentius Varro, Marcellus, & plusieurs autres. Mais en fin il fut rabbaissé par Claudius Nero, Fabius Maximus, & autres, & finalement du tout deffit par ce grand Scipion L'Africain: de sorte qu'il cognut bien que ce n'est pas peu de chose que d'auoir à faire à vn peuple, qui enfante tous les iours nouveaux capitaines & gens de guerre, & q̄ lon peut bien veincre & ruiner les particuliers d'vn peuple, mais le peuple non. Aussi les philosophes disent que l'espece generale est immortelle, par la successiō des particuliers des vns aux autres, combien que chaque particulier en soy soit mortel.

Or ce n'est pas seulement par ceste raison qu'vn prince se doit garder de s'attaquer contre son peuple, mais aussi pour euiter la mal-vueillāce d'iceluy, & le mal qui s'en peut ensuyure. L'Empereur Sueton. in Calig. cap. 30. 32. 49. 56. Caius Caligula de son tēps faisoit mourir plusieurs de ses subiects, voire des plus Dion ibid.

grans, le plus souuent pour son plaisir & sans occasion legitime, & notamment ceux qui trouuoÿt quelque chose à reprendre en ses actions & en son gouuernement. Il cuidoit par ce moyen faire mourir tous ses haineux, & pensoit (mais sottement) que par cruauté lon peut bien euter la haine, dont la cruauté est digne & ordinairement accompaignee. Mais plus il en faisoit mourir, plus il luy en naissoit, & pour vn qu'il faisoit tuer, il en acqueroit dix: de sorte que se voyant hay de tout le peuple, A la miene volonte, disoit-il, que le peuple Romain n'eust qu'une teste, monstrant par ceste parole qu'il eust voulu faire mourir tout le peuple, s'il eust peu. Mais il experimera à la fin que le peuple auoit infinies testes, qui multiplient tous les iours, & que luy n'en auoit qu'une, qui luy fut ostee, estant miserablement tue. Car combien qu'il eust des grandes forces en main, comme estant Empereur du plus grand Empire du monde, si est-ce que les forces du peuple estoient encor plus grandes.

Capitoli-
nus in Ma-
ximino.

Cela fut bien donné à entendre en vne comedie à ce grand Empereur Maximin.

ximin. Grād, di-ie, de stature (car il estoit
 haut de huit piedz & gros à l'auenant)
 mais il estoit fort petit en vertu. Cest Ein
 pereur estoit si robuste de la personne,
 q̄ d'un coup de poing il rompoit les dets
 à vn cheual, d'un coup de pied il luy rom-
 poit les iambes, ou la cuisse, & des deux
 mains ouuroit vn fer de cheual. Auec
 ceste force naturelle il auoit les forces
 de l'Empire Romain à commandement,
 tellemēt qu'il se cuidoit estre inuincible,
 & immortel, & ne se soucioit de desplai-
 re au peuple, faisant mourir plusieurs gō-
 tils-hommes & autres personnes de mar-
 que, pour son plaisir, & pour senuie qu'il
 portoit à leur vertu. Vn iour donc luy e-
 stant au Theatre regardāt iouer vne co-
 medie, l'un des ioueurs se print à dire
 tout haut à son tour de roule:

*Celuy qu'un seul ne peut à bas ruer,
 Plusieurs ont bien pouuoir de le tuer.
 L'Elephant est grande & puissante beste,
 Mais lon abbat souuent sa grosse teste.
 Le Lion est bien courageux & fort,
 Mais on l'attaint souuent du traict de mort.
 Le Tigre est bien furieux & cruel,
 Mais on l'attaint souuent de traict mortel.*

*Toy qui ne crains particulier aucun,
Crain pour le moins la fureur du commun.*

Maximin ne s'apperceut point, que ce dicton de ce ioueur estoit vne pierre iet-
tee en son iardin, ou s'il l'apperceut il le
dissimula. Mais quelque temps apres il
experimenta bien, qu'on luy auoit dit en
ieu la verité. Car apres auoir exercé plu-
sieurs cruautez, & mesmes apres qu'il
eut fait mourir plus de quatre mille
gentils-hommes, sans forme de iustice, il
fut si mal voulu de tous ses subiects, que
conduisant vne armee contre la ville
d'Aquilee, ceux du pays circonoifin
conspirerent ensemble de ne luy fournir
aucuns viures, quelques commandemēs
qu'il en fist. Par ce moyē les soldats assail-
lis de famine le prirent en haine, & com-
mencerent à murmurer contre luy, & fi-
nalement le massacrerent.

Les anciens Romains vouloyent bien
paroir estre inuincibles cōtre les estran-
gers, mais contre leur peuple non. Car
les grans estimoyēt qu'ils estoient com-
me le chef, & le populaire cōme les mem-
bres. Et quelque fois, quand le populaire
se mutinoit, ils tachoyent incontīnēt de
l'appai-

l'appaiser par douceur, & plustost luy accordoyent tout ce qu'il demandoit, que d'essayer à le domter par la force des armes. Vn iour le populaire s'esleua, à cause de la grãde rigueur que leur tenoyent les banquiers & vsuriers, ausquels ils deuoient de l'argent. Incontinent les Consuls firent assembler le Senat, pour aduiser comment lon appaiserait ceste esmotion populaire. La chose estant proposée, les voix coururent. Appius Claudius homme rigoureux opina qu'il falloit que les obligations des banquiers & vsuriers leur teussent payees, & ne falloit souffrir ceste ouuerture, que le peuple peust rompre les contracts par lesquels il estoit obligé, ains qu'il le falloit reprimier par force. Et que si lon en punissoit seulement quelques vns des plus mutins & seditieux, & qui auoyent suscité l'esmotion, tout le demeurant se tiendroit coy, & ne se trouueroit vne autre fois qui voulust estre chef du populaire pour l'esmouuoir à sedition. Au contraire le Consul Seruilius fut d'opinion qu'il falloit appaiser la sedition par doux moyes, disant qu'il est plus aysé de ployer que de

T. Lilius
lib. 2. dec. 1.

lib. 2. dec. 1.
mohor

rompre le courage d'un peuple, & que pour la conseruation de l'estat public la douceur est moyen plus assure que la rigueur: car si la rigueur ne prend bien à point, le peuple s'effarouche & se fait indomtable. Par l'arrest du Senat l'aduis de Seruilius fut suiui, pour iouer au seur, & pour ne mettre en hazard & peril l'estat de la chose publiq, & fut suspendue pour quelque temps l'exaction des obligations des banquiers & autres, qui auoyent presté argēt au peuple à interest.

T. Liu. lib.
codem.

Quelque temps apres, aucūs des plus grāds de Rome firent tuer, le plus secretement qu'ils peurent, vn Tribun du populaire (c'estoit comme vn conseruateur des libertez du tiers estat) parce que souz pretexte de son office il tachoit d'effmouuoir à sedition le populaire. Ce Tribun ayāt esté tué, le populaire en fut fort marry, mais il ne disoit mot, ne scachant à qui s'en prendre, ne qui en accuser. Les grands qui auoyēt fait faire le coup, furēt bien ayfes, voyās que le populaire n'osoit gronder, estimās qu'ils auoyent vſé d'un fort bon moyen, pour obuier à vne sedition, & que les autres Tribuns y prendroyent

droient exēple à l'aduenir. Ils cuidoyēt
 biē auoir osté la cause de sedition, en fai-
 sant tuer le chef & promoteur : mais ils
 n'auoyent pas osté la principale cause
 efficiente, assauoir la rancueur, mescon-
 tentement, & indignation du peuple,
 ains l'auoyent augmentee par telle ille-
 gitime execution. Qu'en fust-il? Il aduint
 quelque temps apres qu'il fallut faire
 quelque leuee de gens à Rome, pour
 quelque guerre que les Romains auoyēt
 sur les bras. Chacun cuidoit que la mort
 de ce Tribun fust du tout assopie, &
 que lon ne s'en souuinist plus. Les Con-
 suls commanderent à vn Volero (hom-
 me du tiers estat, qui auoit esté au par-
 auant capitaine de gens de pied) de re-
 dresser la compagnie. Il respondit qu'il
 n'en feroit rien. Là dessus Æmylius &
 Virginius Consuls luy enuoyerent des
 sergeās pour le constituer prisonnier. Il
 eschappe la main des sergeans, & se iette
 dans vne grosse troupe de populaire, en
 criant au secours contre les sergeans.
 Messieurs, disoit-il, defendons nous, il ne
 nous faut plus attendre d'estre supportez
 des Tribuns, car ils n'osent dire mot, par

ce que quand ils nous emparent, lon les fait tuer. A ceste parole (bien que les Consuls s'efforçoient d'appaiser la sedition) lon se rue sur ces sergeans, lesquels apres auoir esté bien frottez, & leurs mafses froissees & rompues, se sauuerent au palais, où se tenoit l'assemblee du Senat. Là fut mis en deliberation, comment lon pourroit appaiser ceste sedition. Plusieurs opinerent rigoureusement, qu'il falloit rabbaïsser par force & rigueur ceste audace & temerité populaire. Mais les vieux & plus sages Senateurs l'emporterent, qui furent d'aduis qu'il n'estoit pas seant au chef de domter ses membres par violence, mais par douceur & benignité. Car ils cognoissoient bien qu'on n'en auoit que trop fait, d'auoir fait tuer ce Tribun (bien qu'il le meritoit) sans forme de iustice, & d'auoir voulu rudoyer Volero: & quen telles maladies populaires les plus douces medecines sont les plus seures & salutaires.

Je raconteray encor vn exemple, sans plus, de ceste douce maniere de proceder, dont vsøient ces bons vieux Romains, pour appaiser les tumultes & seditions

ditions ciuiles : car c'est vn point qui merite bien d'estre remarqué, pour en vser & le tirer en consequence. Il aduint vn iour à Rome vne si grande esmotion populaire, que ceux du tiers estat se vouldrent du tout separer des grands & de la noblesse, parce qu'ils les traictoyent trop rudement par impôts & subsides, & par autres moyens. Et en vindrent iusques là q̄ les pauures & roturiers se separerent des riches & nobles, & abandonnerent leurs maisons, pour aller habiter ailleurs, sans toutesfois se debander d'entre eux. Ceste matiere fut mise en deliberation, pour scauoir par quel moyen lon pourroit appaiser le populaire, & le redre souple & obeissant enuers leurs superieurs & magistrats. En ce bureau coururent deux opinions contraires l'vne à l'autre. L'vne fut d'Appius Claudius (homme seuer & rigoureux cõtre le menu peuple) qui opina qu'on ne deuoit rien lascher à ceste populasse, qui est de ce naturel (disoit-il) que quãd on ne la tient en bride, elle s'effarouche & s'enorguillit. Et que ce seroit applaudir & fauorizer à sa temerité & audace, qui voudroit lui accor-

Dionysius
Haly. li. 6.

der quelque chose sous couleur de ceste
 sedition, & que ce seroit leur donner oc-
 casion d'en faire autant vne autre fois.
 Et partant qu'il falloit luy faire faire ioug
 par la rigueur de la force. Ceste opinion
 d'Appius de prime arriuee fut approuee
 & suiuite par les ieunes Senateurs, qui
 auoyent le sang chaud & bouillant, & le
 sens froit & mal digeré. L'autre opinion
 fut de Menenius Agrippa (grand hom-
 me de biē, benin, & de tres-bōne reputa-
 tiō, & de fort noble famille, mais pauvre
 & contēpteur de richesse) qui disoit que
 la chose publique est comme le corps
 d'un homme. Et qu'un bon medecin ne
 fera pas incontinent couper vn mem-
 bre, où il y aura quelque vlcere ou a-
 postume, mais aduifera à guerir ce mal
 par bons & sages remedes. Que l'experi-
 ence a tousiours monstré que le naturel
 d'un peūple est de s'addoucir & fleschir
 par bon & doux traictemēt: mais que les
 plus modestes & debonnaires s'irritent
 & effarouchēt estans rudoyez & traitez
 à la rigueur. Ne plus ne moins qu'une
 beste sauuage estāt amadouee & flattee
 deuiet priuce, & vne priuce estant bat-
 tue

tue & mal traictee deuient sauuage. Et
 que partant il falloit s'accommoder au
 peuple, & ouir ses plaintes & doleances,
 & luy gagner le cueur, & le ramener à
 obeissance par moyès doux & gracieux.
 Ceste opiniõ de Menenius fut suiuiue par
 les vieux & sages Senateurs, qui estoient
 experimentez au gouuernement des af-
 faires de la chose publique: ausquels aus-
 si en apres se rengerent les ieunes, tout
 honteux qu'ils furent d'auoir tenu opi-
 nion contraire aux anciens & plus sages.
 Et s'en excuserent, par la voix d'vn d'en-
 tre eux nõmé Spurius Nautius, qui pria
 les anciens d'excuser leur ieunesse, la-
 quelle n'est volontiers accompagnee de
 sens bien rassis: & que ce qu'ils auoyent
 suiuy l'opinion d'Appius, auoit esté d'v-
 ne bouillante & inconsiderée affection,
 & non pour zele de cõtradiction: & que
 delà en auant ils se garderoyent de tom-
 ber en telle faute, & se conformeroyent
 aux opinions des plus vieux, cõme plus
 sages & experimentez. Ces ieunes Sena-
 teurs furent fort louez de s'estre retra-
 ctez de leur opinion, & de ceste gentille
 excuse, & demeura Appius seul en son

opinion de rigueur. Fut donnée charge par le Senat à Menenius, de faire entendre au populaire la résolution & bonne volonté du Senat & magistrats. Ce qu'il fit avec vne si douce & benigne façon de parler, qu'il leur gagna le cueur, & leur abbatit toute felonnie & indignation du courage. Messieurs (leur disoit-il) le Senat ne vous a point fait de mal, ny fera. Il est comme le ventre, & vous comme les membres du corps. Faut-il que les membres se plaignent, que tout ce qu'ils amassent, c'est pour le ventre? N'est-ce pas le ventre qui nourrit tous les membres, qui les maintient & entretient, qui est comme le grenier de tout le corps? Le ventre en prenant & receuant la viande & nourriture, la garde-il toute pour soy? N'en distribue-il pas par tout le corps, iusques aux doigts des mains, & arteils des pieds, qui sont les plus esloignez de luy? Ne voit-on pas que la nourriture qu'il amasse, n'est pas pour luy, mais pour tout le corps? Le Senat aussi s'approprie-il ce qu'on exige & amasse sur vous? Les tributs & subsides qu'on leue, ne sont-ils pas pour employer & seruir à tout le corps

corps de la chose publique? Cessez donc,
 Messieurs, de vous plaindre de vos supe-
 rieurs & magistrats, qui ne font rien que
 pour vous, & pour vostre conseruation.
 De quoy vous plaignez vous? & lon o-
 ftera la cause de voz plaintes: car lon ne
 peut mieux guerir vne maladie, qu'en
 ostant la cause d'icelle. Lon vous accor-
 dera toutes choses qui seront commune-
 ment bonnes & vtiles à tout le corps de
 la chose publique. Et ce lien d'vtilité cõ-
 mune sera vn moyen d'assurance, qui
 conseruera les vns par les autres. Et outre
 ce, la foy publique qu'on vous iurera,
 vous sera vn autre bon gaige. Par telle
 harangue & remonstrance ce bon per-
 sonnage Menenius appaisa le populaire,
 & luy gaigna le cueur, & le reconcilia &
 reunit sous l'obeissance de ses superieurs
 & magistrats. Sur tout il fut grandement
 loué de ceste douce façon de parler, d'a-
 uoir comparé le Senat plustost au ven-
 tre qu'au chef, pour insinuer qu'il estoit
 plustost le pere nourrissier du peuple, q̄
 quelque dominateur haut esleué.

C'est donc vne chose bien certaine,
 que ces manieres d'appaiser le peuple

Suetonius
in Nerone.
cap. 33. 40.
42. 47. 48.
49. Dion
eodem,

par douceur & vtilité sont les vrais moyens pour l'amener & cōtenir en obeissance, & pour appaiser les troubles & seditions, & non pas de luy faire la guerre. Neron Empereur des Romains voulut faire la guerre contre ses subiects, nō pas en dressant armee contre eux, mais en en faisant tuer & massacrer vne infinité, les vns apres les autres, comme bon luy sembloit, & en faisant mettre le feu aux quatre coingts de la ville de Rome, laquelle il vouloit entieremēt brusler, cōme il en brusla vne bonne partie. Apres cela il fit semblāt de la vouloir rebastir, & imposa si grāds tributs & subsides sur toutes les prouinces de l'Empire, qu'il les espuisa de finance. Ces cruantez & rapines le firēt si mal vouloir de tous ses subiects, que les vns apres les autres se reuolterent de son obeissance: & finalement estant abādonné de chacun, voire de ses propres gardes, il s'enfuyt cacher en vne petite logette aux champs, où il fut descouuert: & craignant d'estre pris tout vif, il se tua soy-mesme. Et Galba luy succeda à l'Empire.

Mais puis que ie suis sur le propos de
l'Em-

l'Empereur Neron, i'en veul faire vne
 petite digression, qui ne sera pas imper-
 tinẽte ny trop hors de propos. Cest Em-
 pereur fut le dernier de la maison des
 Césars, & fut aussi meschant, vicieux, &
 cruel, que le premier (qui fut Iule Cesar)
 fut bon, vertueux, & clement. Ce ne se-
 roit pas tantost fait, qui voudroit racon-
 ter la legende de sa meschante vie, mais
 il me suffira de dire comment il se com-
 porta enuers ses meilleurs seruiteurs, &
 comment il luy en print. Il auoit donc
 plusieurs grands & bons seruiteurs, qui
 luy furent tres-affectionnez & fideles, ce-
 pendant qu'il se fia d'eux: mais quand ils
 virent qu'il se deffioit d'eux, leur fidelité
 commença à vaciller & diminuer, par la
 crainte qu'ils auoyent qu'il n'exerceast
 sa cruauté sur eux, comme il faisoit sur
 plusieurs autres qui ne l'auoyent merité.
 Entre autres il y en auoit sept, qui estoient
 ses plus speciaux seruiteurs, tous graues
 & excellens personnages, & employez
 aux pl^o grãdes charges de l'Empire. Assa-
 uoir Seneca, qui auoit esté son precep-
 teur & gouverneur en sa ieunesse, & qui
 estoit comme le superintendant sur tous

Suetonius
 & Dion in
 Nerone.
 Cor. Tacit-
 us Anna-
 lium libro
 13. 14.

les affaires de l'Empire. Ruffus, qui estoit
 comme son Connestable & grand mai-
 stre d'hostel. Subrius Flavius, qui estoit
 capitaine general de ses gardes. Sulpi-
 tius Afer, qui estoit l'un de ses plus fauo-
 ris, & l'un des principaux capitaines de
 ses-dictes gardes. Corbulo, qui estoit son
 lieutenant en Leuāt, & general de l'armee
 Romaine contre les Parthes, qui estoit
 tres-vaillant guerrier, & qui fit de grādes
 prouesses contre Teridates, Vologesius,
 & autres roys Orientaux, dont il acquit
 grand honneur & reputation enuers tout
 le monde. Vindex, qui estoit aussi son
 lieutenant general & gouverneur au
 gouvernement de la Gaule, qui estoit un
 tres-grand, tres-beau & puissant gouver-
 nemēt, comprenāt tout ce que contient
 auiourd'huy le royaume de France, la
 basse Allemaigne deça le Rhin, le pais
 bas de Flandres, Brabant, Hainaut, ius-
 ques à la mer, les Suisses, la Sauoye, &
 encores le Piedmont & la Lombardie,
 iusques à Rimini, où il y a un petit fleuve
 nommé par les Anciens Rubicon, qui se-
 paroit la Gaule Cisalpine de l'Italie. Il a-
 uoit aussi Sergius Galba, son lieutenant
 general

general & gouverneur aux Espaignes,
 Portugal, & Granade, qui estoit aussi vn
 beau & ample gouvernement, qui com-
 prend aujourd'huy sept. ou huit royau-
 mes. Et estoit Galba sage & vaillant ca-
 pitaine, mais il estoit desia fort auacé en
 cage, ayant septantetrois ans quand Ne-
 ron mourut. Ces sept grands seigneurs
 furent tres-bons & affectiōnez seruiteurs
 de l'Empereur Neron, iusques à ce qu'il
 deuint si meschant & corrompu, qu'il e-
 stoit du tout insupportable. Sa corruptiō
 vint principalement par le moyen d'A-
 grippine sa mere, qui vouloit manier &
 gouverner tous les affaires de l'Empire,
 tant estoit-elle ambitieuse & appetante
 de commander. Mais le mal fut, que Se-
 neca se laissa gagner à elle: car elle e-
 stoit belle princesse & bien attrayante,
 avec laquelle Seneca entra en si grande
 familiarité qu'il en iouissoit secretemēt.
 Eux deux dōcques, afin que tout passast
 par leurs mains, persuaderent à Neron,
 qui estoit ieune prince, de prendre ses
 plaisirs & esbats, & de leur laisser la char-
 ge & peine des affaires, estimans qu'il
 falloit que la fureur de sa ieunesse se pas-

fast en folastrieres & passe-temps, & qu'a
 uec l'eage la sagesse luy viédroit, & que
 cependant eux scauroyent mieux gou-
 uerner que luy. Et de ce mesme aduis
 fut Burrus, autre personnage excellent,
 qui secondoit Seneca au maniement des
 affaires. Et de fait ils gouvernerent assez
 bié l'Empire enuiron cinq ans. Mais par-
 ce qu'Agrippine seule vouloit tout bras-
 ser à son appetit, ces deux personnages
 Seneca & Burrus dōnerēt ordre par des-
 sous main, que l'Empereur la recula vn
 peu du gouvernement, & voulut qu'elle
 leur laissast faire. Mais ils furent fort de-
 ceus, pour des gens si sages qu'ils estoÿēt,
 en ce qu'ils pensoyent que l'Empereur
 Neron deuiendrait sage, en passant sa
 ieunesse en folastrieres: car il aduint
 tout au contraire, & deuint vn tres mes-
 chant & cruel tyran. Et à la verité il n'est
 pas croyable que Seneca, qui estoit si sa-
 ge & si grand philosophe, ne sceust bien
 que Nerō d'vne vie dissolue ne pouuoit
 prendre que mauuais ply, & que la con-
 tinuation en lubricité & voluptez avec
 la licēce qui est en vn prince, l'emmene-
 roit en quelque grāde corruption. Mais
 à dire

à dire le vray, Seneca estoit poussé d'une ambition & appetit de commander, cōbien que ordinairement en ses propos & par ses escripts il detestoit l'ambition le plus du monde. Car il estoit grand hypocrite & dissimulateur, disant l'un & faisant l'autre. Il preschoit contre l'avarice & les auaricieux, & cependant il alloit flattāt les vieux & riches gens qui n'auoyēt point d'ēfans, pour auoir leurs heritages: & faisoit tenir banques par les prouinces, où ses gens faisoient valoir ses deniers à interest: de maniere qu'il deuint riche de cinq à six milliōs de sesterces, qui valloyent plus de huit cens mille liures de rente. Il preschoit contre les pompes & delices, & cependant il auoit les plus belles maisons, & les mieux basties qu'il estoit possible, & qui ne deuooyēt gueres aux superbes palais & maisons royales de l'Empereur Neron & auoit les plus beaux & delicieux iardins qu'il estoit possible de voir: au reste si somptueusemēt meublē, qu'il auoit cinquante tables de cedre, qui auoyēt leurs treteaux d'ynoire, & de vaisselle d'argēt & tapissērie autant qu'il en falloit pour

assortir ses maisons tout de mesmes. Il
 preschoit contre la paillardise, & cepen-
 dant il entretenoit la mere de l'Empe-
 reur, & se delectoit à auoir des barda-
 ches. Il crioit & tempestoit cõtre les flat-
 teurs & courtisans, & cependant il n'en
 estoit point de plus fin & ruzé que luy:
 car il faisoit la cour à chacun, iusques
 aux vallers & chambrieres dont il pen-
 soit pouuoir tirer quelque seruice. Fina-
 lement il preschoit contre l'ambition, &
 cependant il vouloit tout gouverner, &
 que tout passast par ses mains. Au reste
 à l'ouir parler, ce n'estoit que miel, qu'e-
 loquence, que saincteté, que scauoir &
 sagesse. Brief, s'il estoit aujourd'huy vi-
 uant, il meriteroit d'estre le plus grand
 Cardinal de France. Or, pour reuenir à
 nostre propos, Seneca ayant laissé si fort
 corrompre l'Empereur Neron, qu'il fai-
 soit mille meschancetez & cruautez cõ-
 tre les vns & contre les autres, grands &
 petis, comme sa fantasie le prenoit, il se
 commença à douter qu'autant ne luy en
 aduinst. Burus aussi, & Ruffus, Sulpitius
 Flavius, & plusieurs autres grands sei-
 gneurs, qui suiuoient la cour de l'Em-
 pereur

pereur à cause de leurs estats & offices,
 entrèrent en sēblable crainte & deffiā-
 ce, mesmes apres qu'ils virent q̄ Neron
 fit tuer Agrippine sa mere, se fachāt de
 ce qu'elle vouloit tousiours auoir le ma-
 niemēt de l'Empire. Ceux-cy dōc firent
 vne cōspiration de faire tuer Nerō, pour
 euiter sa cruauté. Mais l'entreprise fut
 descouuerte, tellement qu'au contraire
 il fit mourir tous ces conspirateurs. Ne-
 antmoins auant que les faire executer, il
 voulut parler à Sulpitius l'vn des capitai-
 nes de ses gardes, & à Flaius, qui estoit
 general de ses-dites gardes. Il demanda
 donc à Sulpitius, pourquoy il auoit violé
 son serment, en coniurant contre luy.
 Parce, respondit-il, qu'il n'y auoit autre
 moyen pour te guerir de tes maux. Il fit
 mesme interrogat à Flaius, pourquoy
 il auoit coniuré contre luy. Ie t'ay, dit-il,
 aymé & hay plus qu'homme du monde.
 Aymé, cependant qu'il y auoit quelque
 esperance que tu serois bon prince: &
 hay, quand i'ay veu qu'il n'y auoit plus
 esperance en toy que de mal en pis. Car
 cependāt que tu meritois d'estre aymé,
 tu n'auois point de plus fidele & affe-

tionné seruiteur que moy : mais quand
 i'ay veu que tu es deuenu vn parricide,
 vn meurtrier, vn ioueur de farces, vn
 guiternier, vn brusleur de ville, ie t'ay
 extremement hay. Ceste braue responce
 faite par ces deux capitaines captifs &
 prisonniers effraya plus Neron que nul-
 le autre chose, estant tout estonné qu'ils
 osoyent parler si brauemēt. En fin apres
 qu'il les eut fait mourir, & tous ceux qui
 estoient tant soit peu suspeçonnez de
 ceste conituration, il fit faire des grands
 sacrifices & actions de graces à Iuppiter
 liberateur, cuidant estre venu au dessus
 de tous ses ennemis, & en lieu de s'amē-
 der, il se remit à faire pis qu'au parauant.
 Et s'asseuroit de regner encor quaran-
 te ans & dauantage, parce que les magi-
 ciens & deuins luy auoyent predict, qu'il
 se deuoit donner de garde de l'eage de
 septentetrois ans, & il n'en auoit encor
 que vingtneuf. Comme d'ōc il se remet-
 toit en son train desordonné & meschāt,
 voicy Vindex qui se vient à reuolter de
 son obeissance avec toutes les prouin-
 ces & pais de son gouvernement, qui
 n'estoit pas petite perte : & neantmoins
 Neron

Nerō ne s'en fascha pas trop. Mais quād il entendit que ce vieil capitaine Galba gouuerneur des Espaignes, s'estoit reuolté, il fut fort estonné, craignant que ce que les magiciēs luy auoyēt dit, qu'il se donnast garde de l'eage de septentetrois ans, ne s'entendist de Galba qui estoit de ceste eage-la. Corbulo, qui estoit en Leuant avec vne grosse armee, fut fort incité de faire de mesmes que Vindex & Galba, mais il ne voulut iamais, ains demeura tousiours fidele & ferme pour Neron: de sorte qu'il en estoit mal voulu & blasmé du monde, qui disoit qu'il soustenoit la tyrannie. Ce nonobstant Neron, craignant qu'il n'en fist autant que les autres, luy manda par lettres amiables qu'il vinst parler à luy, là où il estoit. Corbulo ne se doutant de rien s'y achemina, mais deuant qu'il paruint au lieu où Neron estoit, il fut surprins & enueloppé à Cenchree par les assassins que Nerō luy auoit enuoyez au deuant pour le tuer. Lors voyant que c'estoit faict de luy, & qu'il auoit fait vne grande faute de n'auoir fait comme les autres, il print son poignard, & s'en donnant dedans le

cueur prononça ceste derniere parole,
l'en suis digne.

De ceste brieue digression lon peut
recueillir, Sire, que le meilleur que scau-
roit faire vn prince pour estre fidele-
ment seruy de ses seruiteurs & officiers,
c'est de leur estre luy-mesme fidele & bõ
prince, & ne se deffier point d'eux, &
d'vser de douceur & clemence en son
gouuernement, & nõ de rigueur & cru-
auté. Car les bons maistres font les bõs
seruiteurs. Et n'y a si bon seruiteur qui
ne perde courage, quãd il voit que son
maistre se deffie de luy, & n'a son ser-
uice agreable, notamment quand il est
question du seruice d'vn prince, qui a
puissance de mort & vie sur ses subiects
& seruiteurs. Car dès qu'vn seruiteur de
prince reçoit vn mauuais œil de son mai-
stre, il entre incontinent en crainte de
sa vie, ou pour le moins de la perte de ses
biens & estats.

Dion & Auãt q̄ sortir de ce propos de Nerõ, ie
Lampridi^o luy veux opposer par antithese ce gen-
in Alexan- til & debõnaire prince Alexãdre Seuerẽ,
dro. Hero- duquel vostre Maiesté a autrefois porté
dianus li- le nom. C'est pour mōstrer que ces deux
bro 6. Empe-

Empereurs ont tous deux failli au des- pens de leurs vies, pour auoir suiuy les deux extremitez. Car Nerō pour auoir voulu tout gouverner à sa teste, se precipita en ruine & mal-vueillance de ses subiects, qui luy cousta la vie : & Alexādre, pour auoir voulu par trop se gouverner à la fantasia d'autruy, se fit mal- vouloir de la noblesse & gēs de guerre, qui le tuerent mal-heureusement. Et à la verité, en toutes choses, & sur tout au gouvernement d'vn estat public, il faut tenir le chemin moyen, & euter les extremitez. Car, comme dit Horace,

Lors que le fol vn vice fuit,

Le vice contraire il ensuit.

Neron, comme i'ay dit, auoit aupres de soy de bons & sages seruiteurs ses officiers, mais apres qu'il les eut vn peu laissé gouverner, il les eut pour suspects, & ne se voulut plus gouverner par eux.

Au contraire Alexandre Seuere ne faisoit du tout rien, que par le cōseil & aduis des gens sages, qu'il auoit aupres de luy en grand nōbre. Et en cela il ne faisoit que bien. Mais les historiens le treuvent reprehensible, en ce qu'il laissoit

Horat. lib.
1. Sermo.
Satyra 2.

Lampridi*
in Alexan-
dro Herod-
dianus li-
bro 6.

trop d'authorité à Mamma sa mere, laquelle estoit autrement bonne femme: mais elle estoit rapineuse, amassant grâds thresors de la substance du pauvre peuple, & estoit chiche & auare enuers ceux qui faisoient seruice à l'Empereur son fils: & en outre estoit aussi fort ambitieuse, & s'ingeroit tousiours au gouvernement des affaires: & estoit marrye de ce que son fils estoit doux & benin en son gouvernement. Car ce qu'il fut surnomé Seuere, ce fut comme prenât le nom de Septimius Seuerus son predecesseur Empereur, ioinct aussi qu'Alexandre obseruoit seueremēt en guerre la discipline militaire: mais autrement ce fut l'un des plus doux & debōnaires princes, qui iamais furent au monde. Neantmoins il acquit la mal-vueillance des gentils-hōmes & gens de guerre, à cause qu'il donnoit tant d'authorité à sa mere: de maniere qu'ils firent vne coniuration, & les tuerent tous deux ensemble. C'estoit vrayement vne chose piteuse, de voir ce gentil & ieune prince, lequel, quand les coniurateurs entrerent en sa chambre pour le tuer, s'en courut ietter entre les bras

bras de Mammæa sa mere, en s'escriant
 lamentablement, Ha ma mere, ma me-
 re, vous en estes cause. Et furent mes-
 châment tuez l'vn entre les bras del'au-
 tre, dont fut grand dommage de la per-
 te d'vn si bõ & genereux prince. Car en
 toutes autres choses il s'estoit tousiours
 gouverné le mieux du monde, par le bõ
 & sage conseil des excellens personna-
 ges qui estoient de son cõseil priué. En-
 tre lesquels estoit le premier ce grand
 Jurisconsulte Vlpian, tres-docte person-
 nage au droict ciuil, experimété en tou-
 tes sortes d'affaires d'estat, natif de mes-
 me lieu & origine qu'Alexãdre, auquel
 il seruoit comme de chancelier. Ce n'e-
 stoit pas quelque vieux roard, de nation
 estrange, ignorant des loix, meurs &
 coustumes du pais, tiré d'vne boutique
 de Vulcain pour manier les seaux: c'e-
 stoit bien vn personnage d'autre estoffe.
 Mais en somme la faute que fit ce bon
 Empereur Alexandre, de donner tant
 d'authorité à sa mere, luy cousta la vie,
 & à elle aussi. Et à la verité la faute n'e-
 stoit pas petite, veu mesmes qu'Alexan-
 dre deuoit bien considerer, comment

Lampri-
di^o in He-
liog. Dion
in pseudo-
Antonino.

il en auoit prins à l'Empereur Helioga-
balus son cousin & predecesseur, auquel
il auoit succedé à l'Empire. Car Helio-
gabalus se gouernant par sa mere Se-
miamira, & ne faisant rien que par son
aduis aux affaires de la chose publique,
fut incontinent mal-voulu de tout le
mõde, & ne regna q̄ trois ans ou enuirõ,
& fut tué fort ieune par qlques ḡes apo-
stez, & fut son corps trainé par les sages
dans le Tybre, & sa mere avec. Et apres
cela, fut fait vn arrest au Senat, que ia-
mais femme n'entreroit au conseil.

Froissart
liure i. cha.
4. 15. 24.

Le gentil Roy Edouard, troisieme de
ce nom, Roy d'Angleterre, ne se gouer-
na pas de ceste façon, & bien luy en print.
Il estoit fils d'Edouard deuxieme (qui fut
vn Roy cruel, & pour sa cruauté fut de-
posé de sa royauté par les Estats d'An-
gleterre) & de Ma dame Isabel, qui e-
stoit de la maison de France, fille de Philip-
pe le bel Roy de France. Ceste dame Isa-
bel Royne d'Angleterre fut cause que
son-dit fils fut couronne roy par lesdicts
Estats d'Angleterre: & pour ceste cause
il luy sembloit biẽ, que le Roy son fils ne
deuoit rien faire que par son conseil.
Com-

Cōme à la verité il ne fit pour vn temps, luy laissant la principale autorité pour le gouuernement de son royaume. Mais il aduint que ceste bonne Royne-mere, pour se venger de quelques seigneurs à qui elle en vouloit, fit faire quelques cruautez au Roy son fils, dont il fut fort mal voulu & blasmé de ses subiects. Ce que voyãt ce gentil Edouard, & cognoissant quil luy valloit mieux perdre la bonne grace de la Royne sa mere que de ses subiects, ne voulut pas attendre de tomber au peril que tomberent Heliogabalus & Alexandre Seuerus, & ne voulut pas aussi faire mourir sa mere, comme fit Neron: mais il la fit confiner en vn fort beau chasteau de plaifance, auquel il y auoit vn beau circuit de cours, iardins, & vergers, tout enfermez dans les murailles dudit chasteau. Et luy donna bonne compagnie de dames & damoiselles, & de cheualiers & escuiers d'honneur, pour la seruir comme luy appartenoit, estant de la maison de France, & Royne-mere d'Angleterre, & luy assigna fort bonne rente pour entretenir son noble estat, & là falloit voir deux ou trois fois l'année

pour l'honorer cōme sa mere. Mais au re-
ste il ne voulut iamais permettre qu'elle
fourest du circuit de ce chasteau, ny qu'elle
se messast plus du gouuernement du
royaume. Et fut fort estimé tant de ses
subiects que des estrangers, de ce cueur
masle & magnanime, de n'auoir voulu
submettre sa domination à vne femme.

Or reuenons maintenant à nostre pre-
mier propos, touchant les princes qui se
font mal trouuez d'auoir fait la guerre à
leurs subiects. L'Empereur Vitellius fit
vne grãde deffaite & tuerie de Romains
en la bataille qu'il eut contre Otho. Ses
soldats voyans tant de corps morts en la
campagne, en estoient grãdement mar-
tis, & n'y auoit aucun d'eux qui ne trou-
uast parmi les corps quelqu'un de ses pa-
rens ou amis (car tous estoient Romains)
dōt il auoit dueil de la mort: & to^o en gene-
ral à ceste occasiō detestoyēt ceste guer-
re ciuile d'être Vitellius & Otho. Vitellius
se promenant parmi la campagne où e-
stoyent estēdus les corps morts de ceste
deffaite, voyant que quelques vns se
bouchoyent le nez, luy bien ioyeux de
ceste boucherie, se mocquoit d'eux, pro-
nonçant

Tacit. lib.
17.
Sueton. in
Vitellio.
cap. 10.

nonçant ceste detestable parole : Que le corps de l'ennemy tué sent bon, mais celuy du citoyen mort encor meilleur. Mais peu de temps apres, ce tyran qui trouuoit tât souefue la senteur des corps de ses citoyens tuez, fut luy mesme tué le plus ignominieusement qu'il est possible. Car il fut prins & attaché par ceux qui auoyent conspiré contre luy, & fut mené en plein marché les mains liées par derriere, ayant la hart au col, nud depuis la ceinture en sus, ses habillemens tout deschirez, & ayant vñ poignard sous le menton pour luy faire tenir la teste haute. En cest equippage il fut mené parmy les rues de Rome en moquerie & irrision, en luy iettant de la fange au visage, iusques au gibet public. Et là fut tué & decouppé à peris coups, puis trainé avec vn croc dans le Tybre. Et voila le salaire qu'il eut du plaisir, qu'il prenoit à sentir l'odeur des corps motts de ses citoyens.

L'Empereur Gallien fit la guerre contre les habitans de Bizance les subiects. Bizance estoit lors vne bonne & florissante cité, qui depuis fut nommée Constan-

Trebellius Pollio in Gallieno, & in Ingenuo tyranno.

tinoble par l'Empereur Constantin le
 grand. Estant donc Gallien venu au des-
 sus de ceste bonne ville, & ayant ren-
 due à sa deuotion, il fit tuer & massacrer
 contre sa parole tous les habitans d'icelle,
 ieunes & vieux, sans aucune mercy, &
 n'en eschapperēt que ceux qu'on ne peut
 attrapper. Il vſa de pareille cruauté cōtre
 plusieurs autres bonnes villes, ny laissant
 aucun masle qu'il ne fist tuer, tant estoit-
 il inhumain & sanguinaire. Il auoit vne
 autre bonne vertu, c'est qu'il estoit plon-
 gé en vne desbordee luxure & volupté
 plus que ne fut iamais Sardanapale. Ces
 deux belles vertus de cruauté & luxure
 furent cause que de son regne la pluspart
 des prouinces de l'Empire se reuolterent,
 & s'esleuerent vingthuit capitaines en di-
 uerses cōtrees, dont l'vn s'empara d'vne
 prouince, & l'autre de l'autre: de sorte
 qu'vne grãde partie des natiōs subiectes
 à l'Empire Romain, se retrēcherent de l'o-
 beissance de cest Empereur, qui depuis ne
 les peut iamais remettre en sa dominatiō:
 ains estant fort hay, fut tué par vn capitai-
 ne d'Esclauonie. Quand on luy venoit di-
 re, Sire, la Gaule s'est reuoltee cōtre vous.
 Et

Et bien, respondoit-il, lairrons-nous de faire bonne chere pour ces sayes barrez? car lors les Gaulois portoyent habits bigarrez. Et quand on luy disoit, Sire, l'Egypte s'est reuoltee de vostre obeissance. Et biẽ, disoit-il, ne nous passerõs nous pas bien du lin d'Egypte? Et ainsi des autres prouinces, quãd on luy annonçoit qu'elles s'estoyent reuoltees.

Sur quoy ie noteray en passant qu'il aduiẽt presque ordinairẽment, q̄ quãd vne prouince ou vne ville s'est reuoltee, les autres facilemẽt en fõt de mesmes, parce q̄ naturellement les hõmes desirẽt changement, & ne se contentent iamais de l'estat presẽt, & esperẽt tousiours mieux: combien que le plus souuent le changement leur apporte pis. L'exemple de ceste suite de reuoltement se voit en ceste histoire de Gallien: car apres que la Gaule se fut reuoltee, les autres prouinces suy uirent l'vne apres l'autre. Se voit aussi en ce que i'ay cy dessus dit de Neron, duquel la Gaule se reuolta la premiere. L'Espaigne apres, & les autres prouinces cõsequẽment. Quand Hannibal eut gagnẽ la iournee de Cannes contre les Ro-

T. Linius
lib. 3. dec. 3.

T. Livi-
us lib. 7. 8. de-
cad. 1.
Appianus
de bello so-
ciali.

De bell.
Gall. lib. 7.
cap. 19.

mains, vne bõne partie de leurs subiects, les vns apres les autres, se reuolterent d'eux, & se rendirent volontairement à Hannibal. Semblablement en la guerre sociale, que les Romains eurent contre leurs associez, se voit comme les vns apres les autres se reuolterent, voire se liguèrent ensemble contre les Romains. Cæsar escrit aussi, qu'apres que il eut reduit à son obeissance les villes de la Gaule, ceux d'Autun, qui furent les premiers qui l'attirerent en la Gaule, furent aussi les premiers qui se reuolterent de son obeissance, & firent reuolter la plus part des autres villes: de sorte qu'il eut plus de peine à les ramener en obeissance, qu'il n'auoit eu à les conquerir. Et dit Cæsar que le naturel des Gaulois est fort enclin à se reuolter, quand le chemin leur est vne fois ouuert. Le pourroye sur ce propos amener vne infinité d'autres exemples, mais la chose est assez claire de soy, & ne requiert plus ample discours. Reuenons maintenant à nostre propos.

Froissart,
liur. 2. cha.
95. 96. 97.
98. &c.

Louys dernier Comte de Flandres (car apres luy le comté de Flandres tomba en la

la maison de Bourgoigne, & de là en la
 maison d'Austriche, où elle est) fit grosse
 & forte guerre à ses subiects de la ville de
 Gand, qui ne luy estoient si obeissans
 comme il vouloit: car ils ont tousiours
 esté assez reuesches contre leur prince.
 Les ayant donc tenus assiegez vn long
 temps, & leur ayant coupé les viures, il
 leur fit endurer vne grande & longue fa-
 mine, & les mit comme en desespoir.
 Ces pauures gens supplierent la Duches-
 se de Brabant, l'Euesque du Liege, &
 quelques autres Seigneurs, de leur moy-
 enner quelque bonne paix avec ledit
 Comte leur Seigneur. Ce que ces Sei-
 gneurs se peinerent de faire, mais le Cō-
 te ne leur voulut iamais accorder autre
 chose, sinon q̄ tous les habitans de Gand
 luy vinsent au deuant en vn certain lieu,
 pied & testé nuds, la hard au col, luy de-
 mander pardon de leur rebellion, & qu'il
 leur pardonneroit si bon luy sembloit.
 Quand ces pauures Gandois entendirēt
 qu'il n'y auoit autre remede, ils se resolu-
 rent cōme desesperes de mourir l'espee
 au poing. Et de fait sortirent de la ville
 quelques cinq mille Gandois, comme

loups que la faim fait sortir du bois, & s'en allerent contre Bruges, où estoit le Comte leur Seigneur avec ses forces. Estans parquez pres de Bruges, leurs capitaines & quelques Cordeliers qu'ils menoyent avec eux, commencerent à leur donner bon couraige, & leur faire entendre qu'il leur en prenoit comme aux enfans d'Israël, qui s'estoyent humiliez le plus du monde enuers Pharaon, qui ne s'estoit iamais voulu addoucir. Et que tout de mesmes que Dieu auoit abismé Pharaon dans la mer, il puniroit aussi le Comte leur Seigneur, qui leur tenoit si grande rigueur. Comme ces Cordeliers estoient apres à prescher ces pauures morts de faim, voicy venir l'armee du Comte, qui estoit de quarante mille hommes bien en ordre, qui se ruerent sur ces pauures cinq mille Gadois affamez. Eux qui s'estoyent resolus de vaincre ou mourir, scachans qu'ils ne pouuoient esperer aucun bon traictement de leur Seign, & qu'ils mourroyēt aussi bien de faim chez eux, combattirent si vaillamment & desesperément, qu'ils deffirent l'armee du Comte, pillerent ses maisons, prirēt Bruges

ges, & rendirent à leur obeissance toutes les villes de Flandres, excepté seulement Audenarde. Le Comte se sauua dans Bruges apres la deffaitte de son armee, & Bruges estât prise s'alla cacher chez vne femmelette, qui le mussa en vn pauvre galatas deffous vne paillasse, sur laquelle ses pauures petis enfans estoient couchez. Puis le lendemain elle trouua moyen de le faire sortir de la ville, secretement, habillé en cueilleur de pommes. Estant sorty, il se sauua à l'Isle, mais depuis ceste iournee-la, il ne se vit paisible de s^{on} pais: & en lieu qu'il n'auoit auparauant que les Gandois contre luy (lesquels il eust peu facilement par doux moyens ramener à obeissance) il eut tout le pais bandé contre luy.

Roboam roy d'Israel (prince mal-aduisé, bien qu'il fust fils d'un sage pere Salomon) voulut imposer sur son peuple des tributs & subsides plus grands que n'auoit fait son pere. Le peuple luy fit ses plaintes & doleances, luy remonstrant qu'ils n'auoyent le moyen de supporter si grandes charges. Lors Roboam mit ceste matiere en conseil, pour sauoir com-

Liure des
Rois 3.
chap. 12.

ment il s'y deuoit gouverner. Les vieux & sages conseillers de son conseil furent d'aduis, qu'il deuoit accorder à ses subiects leur demande, & n'augmèter point les imposts, afin qu'à son nouuel aduenement à la couronne il gagnast le cueur de son peuple, pour le rendre d'autant plus obeissant & affectionné à son seruice. Les ieunes conseillers d'eage & de sens (tels qu'il en est assez auiourdhuy) furent d'opinion contraire, disans que le Roy ne deuoit accorder à son peuple ce qu'il demandoit, & que cela seroit recevoir loy de ses subiects, à qui il la doit donner, & s'assubiectir à ceux qui luy doiuent obeissance: & que plustost il deuoit faire cognoistre par effect qu'il estoit leur prince souuerain, qui auoit à commander & eux à obeir absoluëment. Roboam suiuit ceste opinion, & voulut leuer grands imposts & subsides, mais la plus grande part du peuple se rebella contre luy, all'auoir les dix pars des douze, & elurent vn autre Roy pour eux, nommé Ieroboam. Là dessus Roboam dressa vne grosse armee de quatre vingts mille hommes, pour ramener à obeissance ces rebel-

rebelles, mais il perdit son temps, car Ieroboam en demeura Roy paisible. Et depuis le Royaume demeura tousiours diuisé en deux.

Le Roy Louys XI. (prince fin & ruzé s'il en fut iamais en France) à son aduenement à la couronne se gouerna mal, en reculant arriere de soy & desappoyant plusieurs bons & anciens seruiteurs de la couronne, qui auoyent fait des grâds seruices au Roy Charles septieme son pere, au recouremēt de son Royaume, que les Anglois auoyent la pluspart occupé. Cela fut causé que ces seigneurs mal-contens esleuerent vne guerre ciuile contre le Roy, laquelle ils appellerent le bien public. Et s'y adioignirent plusieurs villes & communautez, à cause que le Roy faisoit de grands imposts sur le peuple. Ce sage Roy cognoissant la faute, chercha tous les moyens qu'il luy fut possible pour appaiser ceste guerre; suyuant en ce l'aduis & cōseil de Francisque Sforce duc de Milan son bon amy, qui luy conseilla pour auoir paix de ne refuser rien de tout ce qu'on luy demandoit: de maniere qu'en accordāt à ses subiects

Philippe
de Comines
liure 1.
chap. 3. &
autres suy-
uans.

leurs demandes, il appaisa ceste guerre
 ciuile, & depuis se seruit toute sa vie de la
 plus part de ces seigneurs & gētils-hom-
 mes qui luy auoyent fait la guerre, tant
 s'en faut qu'il reseruaſt en ſō cueur quel-
 que vengeance. On pourra dire que ce
 Roy le fit par cautelle, mais quoy que ce
 ſoit, le Frāçois n'a eſté iulqu'à preſent du
 naturel de l'italien, de garder longue-
 ment au cueur vne vengeāce. Et ne vou-
 lut iamais ce prudent Roy hazarder au-
 cune bataille contre ces gens du bien pu-
 blic, diſant qu'il ne vouloit commettre
 ſon eſtat (qui eſt ſi bon & ſi grand, que
 d'eſtre Roy d'vn ſi grand & obeïſſant
 royaume) au peril de choſe ſi incertaine
 qu'vne bataille. Et apres qu'il eut fait la
 paix, il confeſſa franchement qu'il s'e-
 ſtoit veu en grand peril de perdre ſon
 royaume, & qu'il auoit eu en delibera-
 tion en ſon eſprit, ſi Paris n'eult tenu
 pour luy, ains euſt eſté gaigné & occupé
 par ſes aduerſaires, de te ſauuer à Milan
 ou aux Suiſſes.

Proiſſart,
 liure 1. cha.
 1. & autres
 ſuyuans.

Edouard II. de ce nom, Roy d'An-
 gleterre, à l'appetit de Hue le deſpenſier
 ſon grand mignon, fit la guerre à ſes ſub-
 ieſts,

iects, faisant mourir plusieurs grāds princes & seigneurs de son Royaume, sans aucune forme de iustice : de sorte que pour euitter ceste furie & cruauté, la Royne Isabel sa femme avec son fils se sauuerent en France. Laquelle depuis s'en retourna en Angleterre avec sondit fils, & quelques petites forces, qu'elle eut par le moyen d'un simple seigneur nommé messire Iean de Hainaut, frere du Comte de Hainaut. Estant arriuee en Angleterre, elle trouua tout le peuple à sa deuotion, à cause que tout le Royaume auoit prins en hayne extreme le Roy, à raison de sa cruauté. Tellement qu'elle assiegea le Roy son mary, le print prisonnier, & le fit mener au chasteau de Londres. Puis fit assembler les estats d'Angleterre, par lesquels Edouard second fut déclaré indigne d'estre Roy, à cause des cruantez qu'il auoit commises contre tant de braues seigneurs, & fut deposé de sa royauté. Et luy vivant, & estant prisonnier à Londres, lesdicts estats couronnerent Roy son fils Edouard troisieme, duquel nous auons parlé cy dessus, & auōs mōstré qu'il fit la pareille à sa mere.

Dionys.
Halyc. lib.
4. & 5.

Tarquin le superbe, Roy des Romains fut chassé de Rome par le peuple, par ce qu'il dominoit trop orgueilleusement, & qu'il souffrit que son fils violaſt vne femme d'honneur, nommée Lucrece. Chassé qu'il fut, il enuoya des Ambassadeurs au peuple Romain, pour faire paix & estre restably en son estat. Plusieurs inclinoyent à ceste opinion de le restablir, & s'il eust suiuy des moyens doux & amiables, il y auoit grande apparence qu'il eust esté restitué en son estat. Mais ne pouuant domter son orgueil, il ramassa tant qu'il peut de ceux qui tenoyent son party, & suscita Porsena roy des Hetruriens à luy ayder à faire la guerre cõtre les Romains. Ceste guerre le mit si fort en la male-grace des Romains, qui auoyent esté ses subiects, que depuis ils ne voulurent iamais retourner sous son obeissance: de sorte que luy & toute sa posterité furent priuez du Royaume, & l'estat de Monarchie changé en estat de Republique. Et depuis ce temps-la fut le nom de Roy mortellement hay & detesté par le peuple Romain.

Et ne se faut esbahir si pour le faict d'un seul

seul ce nom de Roy a esté si fort hay à Rome, que mesmes l'estat éstât reuenu à Monarchie sous Iule Cesar, ny luy ny ses successeurs ne se sont voulu nômer Rois, mais Empereurs. Car autant en est-il de plusieurs autres noms. Ce nom de Tyran, qui sonne si mal aujourdhuy, & qui est en detestation à chacun, estoit vn nom honorable entre les plus anciens, ne signifiant autre chose que Seigneur.

Mesmes Virgile, qui n'a autre but en son *Vergil. Æneid. lib. 7.* Æneide que de hausser la pieté & vertu de son Æneas, l'appelle Tyran. Semblablement ce nom de Iudas, qui signifie confesseur, estoit anciennement reputé beau & honorable, mais pour le fait d'vn seul il est prins aujourdhuy pour vn traistre. Et deuant l'Empereur Neron, ce nom de Neron (qui signifie Noble en ancienne langue Sabine) estoit tenu pour vn nom illustre, mesmes depuis Claudius Nero qui deffit Asdrubal frere d'Hannibal avec son armee de cinquante mille hommes : mais par le fait d'vn seul ce nom est prins pour vn cruel tyran. Tant peut la meschanceté d'vn seul homme, q̄ de denigrer pour tout iamais vn beau

nom & honorable. Dieu vueille que les vices de nous autres François ne denigrent le nom de François, qui à esté par cydeuant honoré & redouté par tout le monde. Ce que ie crains fort, si nous ne faisons mieux, car desia en ce pais d'Alemaigne on appelle tous les François indifferemment Schelmes.

Josephus
de bello
Jud. lib. 18.
cap. 1. 2. 3.

Continuant noz exemples, i'en veulx raconter vn qui est de tant plus remarquable, qu'il a esté fait par voye de iustice. Apres la mort du grand Herode, roy de Iudee, Samarie, Galilee, & Idumee, s'esmeut estrif & contention entre Archelaus & Herodes Antipas ses enfans. Archelaus voulut faire la guerre à ses subiects pour bien peu d'occasion, tellement que pour vn coup il en fit tuer biē trois mille, faisant ruer la caualerie tout à trauers de l'assemblee du peuple. De quoy Antipas son frere alla accuser à Rome, pardeuant Auguste Cesar: car de cetemps-la la pluspart des roys de la terre estoient comme vassaux de l'Empire Romain. Les Iuifs enuoyerent aussi de Iudee à Rome cinquante ambassadeurs, pour accuser Archelaus enuers Auguste

Auguste, & luy remonstrer qu'il estoit
 indigne de regner, ayant commis telle
 cruauté sur son peuple, & qu'ils ne pou-
 uoyent attendre que mauuais traicte-
 ment de luy, puis que d'entree inconti-
 nent apres la mort de son pere, il auoit
 cōmis acte si cruel & inhumain, & qu'il
 pleust à Auguste leur dōner plustost An-
 tipas pour roy. Auguste Cesar print co-
 gnoissance de ceste matiere, & parce
 qu'il portoit quelque faueur & amitié à
 Archelaus, il le conferma en la succes-
 sion de son pere, en Iudee, Samarie, &
 Idumee, assignant la Galilee à Antipas.
 Bien exhorta-il toutesfois Archelaus de
 se porter de là en auant plus doucemēt
 & moderément enuers ses subiects. Ar-
 chelaus ayāt obtenu vn si bō arrest d'Au-
 guste, s'en retourna de Rome en son pa-
 is, & s'y porta plus cruellement qu au-
 parauant. Dont il fut derechef accusé &
 conuaincu à Rome, par deuant le Senat,
 à qui Auguste en auoit attribué la co-
 gnoissance: de sorte que par arrest du
 Senat tous ses biens furent confisquez
 à l'Empereur, & Archelaus confiné à
 Vienne en Dauphiné pour là finir ses

iours, comme il fit miserablemēt. Et depuis cest arrest, Iudee, Samarie, & Idumee furent regies par gouuerneurs que l'Empereur y establiſſoit. Comme par Coponius & Annius Ruffus, du regne d'Auguſte Ceſar : & du regne de Tyberius par Valerius Gratus, & Ponce Pilate, homme cruel, qui iugea noſtre Sauueur à mort. En ſomme dōc, Archelaus pour auoir fait la guerre & rudement traicté ſes ſubiects, finit miserablement ſa vie, & fut cauſe du changement d'eſtat en ſon pais.

Sur ce propos de chāgement d'eſtat, ie diray en paſſant, qu'il eſt ſouuent aduenu, & aduient, que quand les Monarchies ont eſté exceſſiuemēt corrompuēs & vicieuſes, elles ont changé en Républiques, & ſemblablement quand les Républiques ont eſté corrompuēs & vicieuſes, elles ont changé en Monarchies & royaumes. Il ſ'en voit icy l'exemple en ceſte nation de Iudee. Car de ſon commencement, du temps de Moïſe & de Joſué, ce peuple eſtoit gouuerné par forme de Monarchie, car ces deux furent ſucceſſiuemēt l'vn apres l'autre comme chefs

chefs souuerains. Puis du temps des Iuges l'estat changea en forme de Republique : car le peuple estoit gouverné par vn nombre d'Anciens eleus, fors qu'en temps de guerre, que Dieu mesme leur suscitoit vn chef & capitaine, qu'ils appelloyent Iuge. En apres du temps de Samuel l'estat changea de rechef de Republique en Monarchie, quand Saul fut eleu Roy. Puis du temps des Machabees il changea de Monarchie en forme de Republique: combien qu'à la verité c'estoit vn estat confus qui n'auoit aucune forme bien reglee. Il retourna encores en estat de Monarchie du temps d'Herodes le grand. Et finalement fut mis en forme de prouince sous l'Empire Romain.

Semblablement l'estat des Romains fut regi par Monarchie depuis Romulus iusques à Tarquin le superbe, lequel par son orgueil & mauuais gouvernement fut cause, q̄ l'estat changea en forme de Republique. Auquel estat les Romains demurerēt iusques à Iule Cesar, que la Republique estoit desia si corrópué par l'auarice, la luxure & l'ambitiō (comme

en font foy les guerres ciuiles d'entre Sylla & Marius, & d'entre Pompeius & Cefar) qu'il fallut changer d'estat & reuenir à la Monarchie. Depuis, ceste grande Monarchie Romaine a esté dissipée par le mauuais gouuernement de plusieurs Empereurs: & de la ruine d'icelle ont esté basties plusieurs Republicques & plusieurs grands royaumes, comme de France, d'Espaigne, d'Angleterre, & autres petites & grandes Monarchies. Brief en moins de quinze cens ans on a veu toutes ces mutations la en l'estat de la domination des Romains.

Cefar de
bello galli
co. libro 1.
cap. 13. 14.
&c.

La Gaule deuant Iule Cefar estoit en estat de petites Republicques, qui se tenoyent la main l'une à l'autre, par confederations qu'elles anoyent ensemble, pour se reuanger contre les estrangers, cōme font aujourd'hui les Lignes. Mais l'ambition les fit bader l'une cōtre l'autre, & se faire la guerre, pour scauoir laquelle seroit la plus grande. Dont aduint que la Republique de ceux d'Aute & puissante, celle des Sequanoys leur voisine se sentant foible, appella en son secours

secours, contre la Republique d'Autun, les Alemans, qui descendirent sous la conduite d'Ariouistus, & occuperent vne bonne partie du pais des Sequanoys pour leurs gages. Ceux d'Autun au contraire demanderent secours aux Romains. Là dessus Cesar vint en Gaule, & sous ce pretexte de secourir ceux d'Autun, & de chasser Ariouistus du pais qu'il auoit occupé, s'empara luy-mesme de la Gaule. Tellement qu'on peut dire à la verité que la diuision des Gaulois fut cause de changement d'estat qui lors arriua en Gaule: car sans ceste diuision iamais Cesar ne les eust vaincus, quelque Cesar qu'il fust. Et de fait nous voyons par les histoires, que tousiours auparauant les Gaulois auoyent bien battu les Romains, voire prins & bruslé Rome: de sorte que (comme dit Saluste) les Romains craignoyent bien tellement les Gaulois, que quãd ils oyoyent dire que les Gaulois armoient, chacun estoit commandé de prendre les armes, ieunes & vieux, prestres & lais, sans excuser personne. Et confessoyēt haut & clair qu'ils faisoient la guerre contre toutes autres

Salustius
de bello Iu
gurchino.

Co. T. 100
in Ann.
lib.

nations pour acquerir hōneur & gloire, mais contre les Gaulois pour conseruer leurs vies. Mais Cesar les trouuāt en diuision, les y mit encor dauantage, & par ceste ruze, avec ce qu'il estoit vaillant guerrier, il en vint au dessus, & changea l'estat de la Gaule de Republicques en Monarchie. Il fit encor dauantage, car en vaincāt les Gaulois par les forces des Romains, il s'empara de l'Empire Romain par l'argent des Gaulois. Qui fut vne autre bonne ruze. Car il amassa tāt d'argent en Gaule, qu'il en corrompit tous les principaux de la Republique Romaine, par la faueur desquels il fut eleu Dictateur perpetuel, qu'est autant à dire que Monarque des Romains.

La Gaule d'oc fut vnies à l'Empire Romain par Cesar, mais elle a tousiours taché de s'en retrēcher, comme elle a fait à la fin. Du temps de l'Empereur Tyberius vn Iulius Sacrouir d'Autun fit reuolter vne partie de la Gaule, faisant faire des petites assemblees secretes parmy les villes, & en icelles exhortāt les Gaulois à ne souffrir plus la cōtinuation des tributs dont l'Empereur les oppressoit, n'y

Plutarch^o
in Cæsare.

Cor. Tacit^{us}
Annal.
lib. 3.

n'y l'orgueil & rigueur, d'ôt les magistrats (qu'on leur enuoyoit de Rome) leur vloyent. Se reuolterent aussi les Gaulois sous l'Empereur Nerô, à cause de sa cruauté, & des grands deniers qu'il leuoit sur eux, comme nous auôs dit cy dessus.

Item sous l'Empereur Gallien (comme aussi j'ay touché cy dessus) à cause de sa grande lubricité & luxure. Car les Gaulois (dit Polliô) estoient de ce temps-là de ce naturel, qu'ils ne pouuoient souffrir vn prince luxurieux. Et depuis encotes se reuolterent sous les Empereurs Probus, Diocletian, & autres, iusques à ce qu'ils se sont du tout retrenchez de l'Empire, & ont erigé entr'eux vne Monarchie à part, laquelle Dieu vueille conseruer.

Qui voudroit discourir autres infinis exemples, des changemens qui sont aduenus aux estats publiques, de Monarchies en Republicues, & de Republicues en Monarchies, quand la corruption y est arriuee, ce ne seroit iamais fait. Mais il me suffit d'en auoir touché quelques exemples, afin que vostre Maiesté, Sire, par sa prudence & de bonnai

Trel. Polliô in Galieno.

reté pouruoye que les corruptions qui
 sont auourd'hui si grandes en France,
 & qui y pullulent de iour à autre, n'ap-
 portent quelque changement d'estat,
 que Dieu ne vueille. Car à la verité il
 n'y a rien qui plus presage vn change-
 ment d'estat, que quand on voit que la
 corruption y entre si auant. Je scay bien
 que les hommes ne peuvent pas estre
 sans vices, ny les Monarchies, ne Repu-
 bliques si bien gouuenees, qu'il n'y ait
 tousiours beaucoup à reprendre: mais
 quand on voit que tout va le dessus des-
 sous, & que lon fait de vice vertu, & que
 les gés de bien & modestes sont du tout
 mesprisez, & ceux qui ne valent rien e-
 stimez & auãcez, en somme que la cor-
 ruption est paruenue en son plus haut
 degré: alors peut-on bien dire (selon ce
 qu'on a tousiours veu aduenir) que le
 changemēt d'estat approche. Ioinēt que
 par la reuolutiō ordinaire des choses de
 ce monde vn estat ne peut tousiours du-
 rer. Et vostre royaume, Sire, ayant ia
 duré douze cens ans & plus, vous deuez
 de tant plus craindre qu'il n'y aduienne
 changement d'estat. Et si du temps de
 Cesar

Cesar les eſtrangers attirez en Gaule s'en ſceurēt biē emparer, il faut pēſer qu'au- tant en pourroyent-ils bien faire main- tenant. Les Gaulois, quand ils ſe virent empierez par Cesar, ſe repentirent bien de l'auoir appellé en Gaule : mais ce fut trop tard. Apprenons donc de bonne heure aux deſpens de noz ancestres à pouruoir à noz affaires, qu'il ne nous en prenne comme aux Troyens, qui furent ſages apres qu'ils furent entierement ruinez.

Second poinct.



VSQVES icy ie pense auoir ſuffiſamment eſclarcy le pre- mier poinct de mon ſubiect, aſ- ſauoir qu'vn prince ne ſe ſcau- roit bien trouuer de faire la guerre à ſes ſubiects. S'enſuit maintenant à parler du ſecond poinct, touchant les maux qui prouiennent des guerres ciuiles, & de l'vtilité qu'vne bonne paix peut ap- porter à voſtre couronne, Sire, & à voz pauvres ſubiects. Quant aux maux qui procedent des guerres ciuiles, il n'en faut ia faire lōg diſcours, car chacun les

voit à l'œil, chacun les sent en mille for-
 tes d'afflictions en sa personne, & en la
 perte de son bié, & en la mort de ses pa-
 rens & amis, chacun cognoit (s'il n'est
 du tout sans iugemēt) q̄ si ces mal-heurs
 continuent le royaume s'en va du tout
 perdu & ruiné. Chacun peut bien co-
 gnoistre, à voir ce que nous voyons, que
 si la guerre dure, il aduiendra aux Fran-
 çois ce qu'ō voit aduenir souuēt à deux
 pouffins qui se battēt. Car quād ils sont
 tant las qu'ils n'en peuuēt plus, le milan
 les viēt separer, & les emporte to^r deux,
 l'vn en vne patte & l'autre en l'autre. Et
 ne faut point douter que les estrangers
 qui nous animent à nous guerroyer, ne
 soyēt aussi aises de nous voir entrebat-
 tre, qu'est le milan quand il voltige en
 l'air au dessus des pouffins qu'il voit s'ē-
 trebattre: & qu'ils n'esperent que quel-
 que iour nous leurs serons en proye,
 quand nous ne pourrons plus nous faire
 la guerre, comme sont les pouffins au
 milan. Et c'est pourquoy, ils nous encou-
 ragent les vns d'vn costé & les autres de
 l'autre à nous entretuer. Ha, dit l'vn,
 Voulez-vous, Sire, perdre ce beau tiltre
 de

de Tres-chrestien, que vós ancestres ont
 acquis pour auoir soustenu l'Eglise Ro-
 maine? Et l'autre crie, Voulez-vous souf-
 frir, Sire, que vos subiects vous donnent
 la loy, & vous facent receuoir en vostre
 royaume vne nouvelle religiõ maugré
 vous? Ne voulez-vous pas tenir l'accord
 de la sainte ligue, qui est d'exterminer
 du tout ceux qui sont contraires à la foy
 de la sainte Eglise Romaine? La na-
 tion Françoisise a eu c'est honneur d'a-
 uoir souuent passé les monts, voire d'a-
 uoir fait plusieurs voyages outre-mer
 pour la defese de la religiõ Catholique
 & du saint siege de Rome. Et maintenãt
 faut-il qu'elle perde ceste gloire? Philip-
 pe Auguste roy de Frãce deffit les Albi-
 geois ses subiects, & en fit vn grãd carna-
 ge, parce qu'ils vouloyent introduire en
 Frãce vne religiõ nouvelle, laquelle par
 ceste executiõ fut exterminée & abolie.
 Pourquoi n'imiterez-vous l'exẽple de ce
 bõ roy vostre p̄decesseur? Voilã les beaux
 p̄pos q̄ vous tiennẽt les p̄sionnaires du
 Pape & de l'Espagnol, Sire, pour vous
 animer à mettre le feu au quatre coings
 de vostre royaume, & au milieu. Mais

cepédât nul ne vous dit, Sire vo^o ruinez
 vostre royaume de faire la guerre cōtre
 voz subiects, car vn prince ne se scauroit
 biētrouuer de faire la guerre à son peu-
 ple. Nul ne vous dit, Sire vous vous fai-
 tes hair à voz voisins Alemans, Anglois,
 Escossois, Flamans, desquels vous pour-
 riez tirer plus d'amitié & de secours en
 vn besoin, que des Italiens & Espagnols.
 Nul ne vous ose dire, Sire ceste cause de
 religion n'est pas encores tellement es-
 clarcie, que les Euangeliques soyent
 conuaincus d'errer en la foy: car ils se
 presenterent à Poissy, du temps du feu
 Roy, pour soustenir les poinct de leur
 religion, mais messieurs les Prélats n'eu-
 rēt pas le loisir pour lors de les conuain-
 cre: de sorte que ce poinct est encores
 indecis, s'ils errent en la foy ou non, &
 partant ne se faut si fort eschauffer, de
 les faire executer auant qu'ils soyēt con-
 damnez. Car quant au Concile de Trē-
 te, ils disent que c'est comme vn arrest
 donné en contumace, & qu'ils doiuent
 tousiours estre ouys, du moins en pur-
 geant les despens contumacieux, com-
 me on les leur a bien fait purger. Ioinct
 qu'il

qu'il y en a qui debattent ledict Concile de nullité, comme feu messire Charles du molin tres-docte lurisconsulte, qui a remarqué audit Concile trente ou quarante nullitez : & y en a aussi qui disent qu'ils doiuent bien estre receus à proposition d'erreur contre ledit Concile, aussi bien que contre vn arrest de Parlemēt donné parties ouyes. Parainsi de vouloir executer & exterminer ces pauures Euan-geliques, auant qu'ils soyent deuëment condamnez en iugement contradictoire, eux ouys en leurs raisons & defences, ce seroit chose trop inique & desraisonnable, veu que en moindres choses lon n'vse pas de tels iugemens precipitez. Voire mais, dira-on, ils sont rebelles & seditieux. Ha, c'est vne autre paire de cousteaux cela. Ce que ie dy, quant à present, c'est pour rabbatre les raisons de ceux qui s'aydent à allumer le feu en France, sous ce pretexte qu'il faut exterminer les ennemis de la foy. Car là dessus ie dy q̄ ce point n'est pas vuidé. Quant à ce qu'on dit que les Euan-geliques sont rebelles, ils le nient bien expressement: mais posons le cas

qu'ainsi fust, lon ne peut nier qu'on ne leur en ayt donné trop grande occasiō. Mais il n'est pas mal aisé de les ramener à obeissance par doux moyens.

Ceux qui sonnēt ainsi la trōpette, pour nous faire cōbattre & entretuer les vns les autres, ne se souciēt pas beaucoup par q̄lles raisōs & moyēs ils le facēt, pour uenir qu'ils le facent. Car leur but est de nous voir ruyner par nos ppres forces, parce q̄ ce leur est autāt q̄ de no⁹ vaincre & subiuguer fāsqu'il leur couste riē. l'Espagnol espere s'aggrādir de nostre ruine, & vñir les Espagnes au pais bas en acquerāt ce q̄ est entre-deux, s'il le peut faire. Les Potētats d'Italie scauēt biē q̄ quād les François sont en repos, ils entreprenēt incōtinēt des voyages en Italie, pour recouurer les royaumes de Sicille, Naples, & le duché de Milā, cōme ont fait les derniers Rois d'heureuse memoire Charles viij. Louis xij. François j. & Hēry ij. Ils scauēt biē q̄ le cueur & generosite ne manque pas à Hēry iij. pour en faire autāt: & craignent q̄ sous le p̄texte de tels voyages on ne se vueille vn iour emparer de l'Italie, qui crierait Liberta, Liberta, si elle y voyoit

oit vn Roy de Frãce, comme elle faisoit du tēps de Charles viij. Voila pourquoy ils sont biē aises de nous voir en guerre, car cependant ils sont à leurs aises. Mais & eux & nous deussions bien regarder plus haut, que de courir les vns sur les autres, & nourrir entre nous guerres ciuiles. Car depuis enuirō quatre vingts ans q̄ le Turc print Constantinoble sur les Chrestiens, il n'a iamais cessé d'aggrādir ses limites sur la Chrestienté, tant aux Isles de Rhodes & de Cypre, qu'au pais de Hongrie, & autres endroits. Cependant que nous sommes en diuision, il fait tousiours ses besongnes, tesmoin la prise qu'il a faite nagueres de la Goulette & de Tunis, & la deffaite des Espagnols: tellement qu'il a maintenant les passages ouuers pour s'en venir par embarquemēt, en Espagne, en Sicile, en Italie, à Marseille, à Narbonne, quād il luy plaira, sans qu'ō luy puisse empescher les chemins. Et s'il entre vne fois dans l'Italie (q̄ Dieu ne vueille) il est bien à craindre qu'il ne se face Pape de robbe courte. Et partant le saint Pere feroit mieux de penser à son fait, & de moyenner

paix parmy la Chrestienté que de sollicituer les guerres ciuiles en France, pour cōsumer les forces du royaume, lesquelles luy pourroyent bien à l'aduenir estre necessaires pour la defense de l'Italie.

Mais ne sommes-nous pas bien aueuglez de nos passions & coleres? Car ces messieurs les Potentats d'Italie, qui ont leurs estaffiers en France en grand credit, par le moyen desquels ils nous entretiennent en guerre ciuile, prennent leur passe-temps à nous voir entrebattre, ne plus ne moins que faisoient les anciens Romains, quād ils voyoyēt en vn Theatre des gladiateurs qui s'entretuoyent vns les autres. Cela estoit vne forme de ieu & passe-temps qu'on donnoit au peuple, qui prenoit grand plaisir & reioissance à voir ces cruels spectacles, tāt estoit-il impiteux & accoustumé à voir respendre le sang. A la verité nous autres François seruōs encores aux successeurs de ces anciens Romains (successeurs, di-ie, aux vices non en vertu) de ieu & passe-temps, & d'escrimeurs à outrance, nous entretuans pour leur complaire & leur donner du plaisir. Je ne dy pas que le
sainct

sainct Pere se resiouisse de l'effusion du sang des François, car ce seroit errer en la foy de sainte mere Eglise, selon laquelle il faut croire qu'il ne peut mal faire, ny mal dire, ny mal penser : mais si est-ce qu'il fit faire grans feus de ioye & processions à Rome, l'annee 1572. en Septembre, quand il sceut les nouvelles de la iournee saint Barthelemy.

Pour resoudre ce point, il est certain q̄ noz guerres ciuiles si elles continuent, apporteront beaucoup de plaisir & passe-temps aux estrangers, & peut estre beaucoup de profit aussi, mais ce sera à nostre ruine, perdition, & destruction entiere. Et n'en pouons attendre autre chose, sinon que ceux qui eschapperot le glauiue (soyent Catholiques ou Euangeliques) n'eschapperont pas la famine, & ceux qui eschapperont la famine, n'eschapperont peut estre pas la main d'vn ennemy estrange qui s'en fera le maistre, & luy seront serfs & esclaves, & porteront enuie à ceux qui seront morts en la guerre, & souhaiteront la mort, & mourir ne pourront. Au reste, vostre Maiesté, Sire, n'en peut attēdre autre chose que reuol-

tes, desobeissances, rebellions, haine de vos subiects, & en fin la ruine entiere de vostre estat, que Dieu ne vueille. Et parmy les demences de ces mal-heurs, auant que leur periode soit venue, vostre Maie-
 ste n'en recueillera autres fruiets, q̄ desplaisirs, tristesses, chagrins, despitemens, coleres, felonnie, qui mineront la santé de vostre personne, & si aurez part à la pau-
 ureté du peuple, qui ne vous pourra, ny youdra fournir argent tant que besoin
 seroit.

D'ailleurs n'y a-il point d'occasion de craindre quelque danger particulier? Childeric Roy de France, pour auoir seulement offensé vn simple gentil-homme nommé Baudille (lequel il fit foetter) fut par luy tué d'aguet. Qu'en fut-il? Il n'en fut rien autre chose, car le successeur de Childeric n'en fit point rechercher Baudille. Et de fait chacun estimoit qu'il auoit bien fait de s'estre vengé de telle iniure, & les historiens l'en louent, & au si fait Ronfard, quand il dit parlant dudit Roy Childeric:

*Chaud de colere, à regner mal habile
 Fera foetter le chevallier Baudille*

En

En lieu public, lié contre vn posteau,
 Tout deschiré de veines & de peau.

Baudille plein d'un valleurieux couraige,

Toujours pensif en si vilain outraige,

Ne remaschant que vengeance en son cueur

Laira couler quelque temps en longueur,

Puis sans respect de sceptre ou de couronne

(Tant le despit furieux l'espoingonne)

Tout allumé de honte & de fureur

Fera payer à ce Roy son erreur

Par son sang propre, & rougira sa dextre

Dedans le cueur de son Prince & son mai-

stre.

Or n'est-il pas bien à presumer qu'il y a
 auiourdhuy mille Baudilles, qui se re-
 sentiront aussi offensez que cestui-la, si
 vostre Maiesté veut poursuyure de leur
 oster vies & biens? Ne se trouueroit-il
 pas bien des Ronsards pour les louer de
 telle entreprise, & les enhardir à la faire?
 N'y a-il pas auiourdhuy des magiciens
 qui tourmenteront vne personne en son
 effigie, & la feront peu à peu consu-
 mer, aussi bien qu'il y en auoit du temps
 de Valens & Valentinian Empereurs?
 Car le monde est plus empoisonné au-
 iourdhy de magiciens, enchanteurs, &

forciers, qu'il ne fut il y a cinq cens ans. Voire mais, dira quelqu'un, ces Huguenots sont trop consciencieux, pour employer telles gens. Le respon, qu'il y en a aujourdhuy de plusieurs sortes. Il y en a de consciencieux, & d'autres non. Il y en a de sages & de fols, de patients & de vindicatifs, & plus sans comparaison de difformez que de reformez. Et n'y a-il pas aussi vne infinité de Catholiques mal-cōtens, & d'Atheistes peu satisfaits, qui ne feroient point de scrupule d'employer les magiciens pour se venger?

Dionysius
Halyc. lib.

5.
Luius lib.
2. dec. 1.

Conclusion, pour obuier à telles entreprises, il seroit tres-necessaire, Sire, que vous prinssiez le conseil de ce gentil prince Aruns fils de Porsena Roy des Hetru-riens. Porsena pour la querelle d'autruy, assauoir pour soustenir la tyrannie de Tarquin le superbe, entreprint la guerre contre les Romains. Lesquels voyans que ce Roy, pour chose qui ne luy importoit de rien, leur faisoit la guerre, en furent fort indignez, si bien qu'ils se trouuerent trois cens gentils-hommes Romains qui coniuèrent d'aller en habit dissimulé au camp du Roy Porsena pour le

le tuer. Quintus Mutius fut l'un des con-
 jurateurs, lequel estant en ce camp, voyant
 un des seruiteurs du Roy bien en ordre
 assis en vne chaire, cuidant que ce fust le
 Roy mesmes, le tua d'un coup de poi-
 gnard. Ayant fait ce coup, il fut prins &
 mené au Roy, qui luy demanda pour-
 quoy il auoit tué ce sien seruiteur. Alors
 Mutius d'un grand couraige mit sa main
 dextre dans le feu qui estoit là, disant au
 Roy, C'est ceste main qui a fait la faute,
 il est raison qu'elle en endure, car ie te
 vouloye tuer, & elle a tué ton seruiteur.
 Qui fut bien esbahy, ce fut Porsena, le-
 quel voyant la magnanimité de ce ieune
 gentil-homme, commanda qu'on le lais-
 sât aller. Mutius qui s'attendoit de mou-
 rir, voyant ceste honnesteté que le Roy
 luy faisoit, Et bien, dit-il, Roy, puis que
 tu m'uses de plus grande douceur que ie
 ne pensoye, pour recompense de ce bien-
 fait, ie te veux bien dire que nous som-
 mes trois cens gentils-hommes Romains
 qui auons conjuré ta mort, & partant tien-
 toy sur tes gardes. Porsena plus estonné
 que deuant, fait assembler son conseil,
 pour scauoir quelles gardes il pourroit

prendre pour se garder de ces coniu-
 teurs. Là dessus ce gentil prince Aruns
 son fils opina, qu'il ne falloit pas tant ad-
 uiser quelles gardes on prendroit, que
 comment lon pourroit faire que le Roy
 son pere n'eust point besoin de gardes.
 Adonc son pere luy demande, par quel
 moyen cela se pourroit faire, qu'il n'eust
 point besoin de gardes. A quoy il respon-
 dit, Si vous faites, Monseigneur, que les
 Romains, d'ennemis vous deuiennent
 amis, ce que vous pouuez faire si vous a-
 uez plus chere vostre vie, que le souste-
 nement de la meschante cause de Tar-
 quin. Le Roy creut son fils, & fit paix a-
 uec les Romains, & s'en trouua bien.

Lon pourroit encores discourir beau-
 coup d'autres miseres & calamitez qui
 dependent des guerres ciuiles. Car quād
 i'y pense, il me semble que ie voy vne
 Chimere, ou vn autre monstre hideux,
 accompagné de tous les maux, meschan-
 cetez, & miseres, qui sont en toute la ter-
 re, en la mer, & aux enfers. Et me des-
 plaist de parler de chose si mal-encõtreu-
 se & detestable, voire d'y pēser. Ioinct q̄
 ie ne voudroye seruir de Nostradamus à
 no-

nostre pauvre Frãce, pour luy predire les calamitez & desolatiõs qui la menassent, si elle continue en guerre ciuile. Bien vouldroy-ie luy seruir d'vn Ionas, & prie Dieu qu'il luy en prenne comme à la grande cité de Niniue, qui par vn bon amendement destourna de dessus sa teste les menasses dont Dieu la menassoit. Nous auons desia assez enduré de maux, pour estre sages & nous amender, & si bien nous ne l'auõs pas encor fait, il vaut mieux tard que iamais.

L'adiousteray encores en detestation de la guerre, vne sentence fort remarquable à tous princes, de ce grand Empereur Auguste Cesar. Lequel souloit dire, Qu'õ ne doit iamais entreprendre vne guerre, sinon quand l'esperance nous monstre vn plus grand profit, que la crainte ne nous monstre grande perte, c'est à dire, quand nous voyons qu'en estans victorieux nous pouuons rapporter vn grand profit, & estans vaincus petite perte. Car, disoit-il, ceux qui cherchent petit profit par le hazard d'vne grande perte, ressemblent à ceux qui peschent à la ligne avec vn hameçon d'or, lequel venant à rom-

pre causera si grãde perte, qu'il n'y a pes-
che qui la puisse recompenser. Or confi-
derons vn peu, Sire, quel grand aduen-
taige vous peut-il aduenir de vaincre les
Euangeliques? C'est de chasser leur Reli-
gion de vostre Royaume. Et bien, vous
ne la chasserez pas pourtant de tout le
monde, & apres vous, elle pourroit bien
encores rentrer en France. Cependant
pour paruenir à si petit profit, il vous fau-
dra perdre vne infinité de bons Catholi-
ques, tant de la noblesse que du tiers e-
stat, comme desia le feu Roy vostre frere
n'en a que trop perdu aux guerres pas-
sees. Car posons le cas que ce soit petite
perte d'auoir perdu tant de braues Euā-
geliques, comme ce gentil & genereux
Louys de bourbon prince de condé, ce
vaillant d'Andelot, ce sage Admiral, ce
bon Comte de la Roche-focaud, ce bien
né Taligny, ces braues capitaines les Bri-
quemauds pere & fils, Pilles, Monins, les
Pardillans, & tant d'autres. Posons enco-
res le cas q̄ la iournee saint Barthelemy
soit vn braue stratageme, ce que toutef-
fois les Euangeliques ne confessent pas,
ains remarquent ceste feste dans leurs
Almanachs

Almanachs en grosse letre noire, en signe de tristesse, dueil, & macule perdurable. Mais il me semble qu'ils font mal, & que ceste feste merite bien de demeurer escrite en letre rouge, en signe qu'en ce iour toute la France rougit du sang de ses enfans. Quand bien donc ce ne seroit rien que la perte de tant de braues Evangeliques, n'est-ce rien d'auoir perdu tant de vaillans & genereux Catholiques: Est-ce peu d'auoir perdu vn François de Lorraine duc de Guise, grand maistre & grand veneur de France? C'estoit à la verité vn bon & vaillant capitaine, yn autre Charles Martel, duquel Ronfard escrit,

Sera Martel gouuerneur des François,

Non Roy de nom, mais le maistre des Rois.

N'est-ce rien aussi d'auoir perdu ce bon duc d'Aumale son frere, ce braue comte de Brissac, ce gentil comte de Martigues, & tant d'autres? Et de faict il est peu aujourd'huy de bons soldats en France, & la noblesse est presque esteinte par ces dernieres guerres ciuiles. Voire mais, dira quelque messer courtisan, on fera bien vne noblesse toute nouvelle, le Roy a

N

Liure 4. de
la Francia-
de.

bien pouuoir d'annoblir les vilains. Je
 confesse bien, Sire, que vostre Maiesté a
 bien le pouuoir d'annoblir les roturiers,
 pour les faire iouir des priuileges de no-
 blesse, & pour les auancer en grâds estats
 & preeminences: mais ie ne croy pas
 qu'un Roy scent faire d'un picquebœuf,
 ou d'un vil artisan un gentil-homme ge-
 nereux, non plus qu'on ne scauroit faire
 d'une buse un esperuier, ny d'un buror
 un autour. Car il faut qu'il y ait du natu-
 rel, & ne peut-on nier que commune-
 ment la generosité ne soit plus apparen-
 te & coustumiere en ceux qui sortent de
 noblesse, qu'aux autres qui naissent de
 race basse & obscure. Car, comme dit

Horatius
 lib. 4. Car.
 ode 4.

Horace : *D'un bon taureau, d'un cheual guerroyable
 Naist volontiers vne race semblable ;
 Et ne voit-on de l'Aigle vigoureux
 Naistre un colob, oyseau foible & pouuoux.*
 Je ne veux pas nier toutesfois, qu'il n'y
 en ait qui sont issus de bas lieu, qui sont
 personnes honorables, nobles, & pleins
 de bonne vertu & scauoir, mais ils sont
 rares. Et par ainsi ceux qui pour vous en-
 courager à faire guerre à vos subiects,
 disent

dissent que vostre Maiesté pourroit bien faire vne noblesse toute nouuelle, parlent trop incōsiderément & sans raison, & sont tels propos odioux.

Mais pour reuenir au dire d'Auguste Cesar, il est certain, Sire, que par ces guerres ciuiles vostre Maiesté ne peut faire (à le prendre au mieux) que petit profit à vaincre les Euangeliques, & peut faire tresgrande perte, voire avec le peril de son estat, s'il arriuoit que les Euangeliques, appuyez maintenant des politiques, eussent du meilleur. Ce qui n'est pas impossible qu'il puisse aduenir, ores que iusques à present vostre Maiesté & le feu Roy vostre frere ayent eu du meilleur. Car les armes sont iournalieres, & qui perd auiourdhuy gagne demain: & les Beniamites apres auoir obtenu sur leurs aduersaires deux fort belles victoires, furent à la fin descōfits & ruinez par vne seule.

Le vouldroye fort demãder à ceux qui ont conseilé à vostre Maiesté d'aller assieger le Pouzin & Graue, s'ils ont bien entendu le dire d'Auguste. N'est-ce pas vne pesche avec vn hameçon d'or qui

est rompu? Car ces deux belles pieces ne
 coustent-elles pas cinquante fois plus,
 que ne valent, ny valurent iamais, ny le
 Pouzin, ny Graue, ny tout ce qui en des-
 pend, quand biens, hommes, femmes, &
 enfans seroyent vendus au plus offrant
 & dernier encherisseur?

Venant maintenāt à parler des biens
 de paix, hélas! le desir de la voir bien-
 stable en France me rait tellemēt, que
 ie ne scay par quel bout commēcer. Bien
 veux-je presager à vostre Maiešté, Sire,
 que le mēme honneur & gloire vous
 aduiendront, si Dieu plaist, que iadis ad-
 uindrent à Auguste Cesar, lequel apres
 les grandes guerres ciuiles qui furent en
 l'Empire Romain (dont il fut de la par-
 tie) establit par tout vne bonne & ferme
 paix, & mit ses pauures subiects en repos
 & tranquillité. Je veux donc pour cest
 heureux presage, emprunter les vers que
 Horace chante en l'honneur d'Auguste,
 & les appliquer à vostre Maiešté.

Horat. lib.
 4. car. ode
 15.

*Voulant de Mars les faičts chanter & dire,
 Et sa louange entonner sur ma lyre,
 Phoebus me l'a defendu par expies,
 Me commandant de chanter de la paix,*
 Que

Que toy HENRY restabliras en France,
 Si que par toy nous aurons abondance
 De blé, de vin, & tout autre fruiçtage.
 C'est toy, C'est toy, qui feras en nostre cage
 Renouueller le vieil siecle doré,
 Dont tu seras à iamais honoré.
 Tu fermeras de Ianus les portaux,
 Par saintes loix dechasseras les maux,
 Et dessous toy les arts reffloriront,
 Qui du Leuant au Couchant semeront
 Les grands honneurs deus à ta Maieité.
 HENRY regnant lon verra Mars domté,
 Sans plus oser mouuoir guerres ciuiles,
 Ny le repos troubler aux champs & villes.
 Il rengera des François les coleres,
 Qui les ont mis en si grandes miseres.
 Les habitans de toutes pars de France
 Luy presteron loyale obeissance.
 Et n'y aura, aucuns, grands ny petis,
 Qui osent rompre vn seul de ses Edicts.
 Et nous estans en paix & en repos,
 Iusques au ciel eleuerons son loz
 En priant Dieu que le sceptre François
 Soit eternal en tige de Valoys.
 Or outre les biens qu'une bonne paix
 peut apporter à vostre pauvre peuple,
 Sire, qui sont l'agriculture & le commer-

ce, par le moyen desquels vostre Royau-
me & vos subiects peuuét deuenir abon-
dans en blez, vins, & toutes danrees, &
en argent, me semble aussi que vostre e-
stat royal en seroit grandement augmen-
té. Car en premier lieu la grandeur d'un
prince despend de la prosperité & richel-
se de ses subiects, & si les subiects sont
pauures, le prince ne peut estre riche ny
opulent. Semblablement la force d'un
prince despend de la prompte & volon-
taire obeissance de ses subiects, laquelle
ils ne rendent si volontiers, quãd ils sont
oppressés par guerres, & quand ils n'ont
moyen de fournir, cõme ils font, quãd ils
se voyent maintenus par leur prince en
bonne paix & liberté de cõmerce & d'a-
griculture, par le moyen dequoy ils ont
pouuoir de fournir.

Dauantage en temps de paix vostre
Maiesté pourroit employer les deniers
qu'il faut fournir en ces mal-heureuses
guerres, à payer ce qu'elle doit aux estran-
gers, & encores à les entretenir bien af-
fectionnez par liberalitez, ce qui ne se-
roit pas vn petit appuy.

Et quand les Polonois entendroyent
que

que vostre Maiefté auroit bien seuremēt estably vne bonne paix en France, au contentement de ceux des deux Religions, il est certain qu'ils vous en seroyent de tant plus affectionnez & obeissans. Autrement il est bien à craindre, qu'ils ne se pouruoyent d'un autre Roy. Car leur feu roy Sigismond les a tousiours maintenus en bonne paix en l'exercice des deux religions, & ce leur seroit chose fort nouvelle & faicieuse, qui leur voudroit alterer ceste liberté.

Les Alemans, qui ont eu des grandes guerres chez eux pour le fait de la Religion, & qui ont appris à leurs despēs que la force & violence n'a point de cōmandement sur les consciences, & qui estiment qu'il faut laisser faire à Dieu en cest affaire, vous loueroyent grandement, Sire, s'ils entendoient que vostre Maiefté eust estably vne paix en France au contentement de ceux des deux Religions. Et seroyent tres-aises & ioyeux d'auoir un si bon voisin, & pourriez finer de leur amitié en toute necessité de guerre. Qui n'est pas peu de chose, si lon considere que l'Alemagne est la pipiniere des soldats, où lon peut leuer plusieurs armées

l'une apres l'autre sans desgarnir le pais,
& qui n'est iamais espuisee de gens de
guerre.

Et quand ie cõfidere le peu de grands
princes chrestiens qui est auiourdhuy, &
que l'Empereur est desia caduc, & que
la loy de la creation de l'Empereur (ap-
pellee la Bulle doree) deffend d'elire
plus de quatre Empereurs tout de suite
d'une mesme maison, & qu'il y en a eu
plusieurs de la maison d'Autriche, com-
me Albert, Frideric, Maximilian, Char-
les v. Ferdinand, & Maximilian a pre-
sent regnãt, il me semble qu'il n'y a prin-
ce au monde qui puisse mieux aspirer à
l'Empire que vostre Maiesté. Mais il fau-
droit gagner l'amitie & faueur des Ale-
mans, & pour ce faire il n'y a point de
meilleur moyen (comme vostre Maie-
sté scait bien) que d'establir vne bonne
paix en vostre Royaume, au contente-
ment de ceux des deux Religions. Car
eux se sont ainsi gouvernez & gouver-
nēt encores, receuã l'exercice des deux
Religions, & ayã leur chambre Imperia-
le composee de personnes d'une Reli-
gion & d'autre. Il est vray que par toute
l'Alēma-

L'Allemagne n'est pas l'exercice des dites
 deux religions, parce que par tout n'y a
 pas gens des deux religions, ains en d'au-
 cuns lieux n'y a que des Evangeliques, &
 en d'autres n'y a que des Catholiques:
 mais es lieux où il y a gens des deux reli-
 gions, l'exercice aussi y est. S'il plaisoit d'oc
 à Dieu que vostre Maiesté paruinist à
 l'Empire, comme ceste voye vous seroit
 facile & seure, fut-il iamais si grand Roy
 en France que vous? Vostre Maiesté ne
 pourroit-elle pas marcher de l'un de ses
 royaumes à l'autre (bien qu'ils soyent di-
 stans de plus de 200. lieues) tousiours sur
 son obeissance? Et ayant les forces d'A-
 llemagne à commandement avec celles
 de vos deux royaumes, y a-il Moschouite
 ny Turc avec qui fust en rien compara-
 ble à vostre grâdeur? Lon me repliquera,
 Le Turc est puissant & grand domina-
 teur, qui tient plusieurs royaumes & pro-
 uinces sous son obeissance, le le cōfesse,
 mais ie respondray à cela, comme fit
 Quintius general de l'armee Romaine
 aux vâteries du Roy Antiochus. Ce Roy T. Linius
 estoit vn fort grand & puissant Monar- lib. 5. dec. 4.
 que en Leuant, qui ne deuoit gueres au-

Turc en estendue de domination. Ces
 Ambassadeurs donc voulans espouuâter
 ce braue capitaine Quintius, pour le fai-
 re reculer de la Grece, où il estoit, luy
 disoyent que leur maistre amenoit vne
 multitude infinie de gens, tous fort ex-
 pers à la guerre & bien armez, & qui ti-
 roient de la fiesche à cheual. Et pour luy
 faire plus grand peur, ils luy nommoient
 plusieurs sortes de nations qui estoient
 au camp de ce grand Antiochus, & mes-
 mes d'aucunes que Quintius n'auoit ia-
 mais seulement ouy nommer, comme
 Dahans, Elimeens, Cadusiens, & autres
 semblables. Et luy disoyent qu'il n'auoit
 pas à faire à Hannibal de Carthage, ny au
 roy Philippe de Macedone, mais avec la
 plus grande part de l'Asie & de l'Europe.
 Et bien, respondit Quintius, ie vous di-
 ray sur cela, que vos propos me ressem-
 blēt à vn soupper que me dōna vne fois
 vn mien hoste de Chalcis, homme gail-
 lard & de bonne chere. Car estant logé
 chez luy en vn iour d'Esté qu'il faisoit
 grand chaud, ie m'esmerueilloye dont il
 auoit peu recouurer tant de sortes de ve-
 naison, dont nous estions seruis. Alors
 ce bon

ce bon personnage, qui ne se vatoit pas
 cōme vous faites, se print à rire, & nous
 confessa que toute ceste diuersité de ser-
 uice auoit esté faite d'un porc priué, par
 variété de fausses & apprests. Aussi tou-
 tes ces sortes de gens que vous m'auiez
 nōmees de diuers noms, ce sont tous Sy-
 riens pour tout potage. Reuenant donc
 à mō propos, ie veulx dire que toutes ces
 natiōs de l'obcissance du Turc sont tous
 Orientaux pour tout potage. Or il y a
 grāde difference quant à estre guerriers
 entre les Occidentaux & Orientaux, car
 toutes les histoires nous tesmoignēt que
 les Occidētaux avec biē petit nōbre ont
 tousiours battu & vaincu les Orientaux
 avec leur grand nōbre, cōme se voit par
 les guerres que les Romains leur ont fait.
 Si lon me replique que les Turcs sont au
 iourd'huy plus genereux que n'estoyent
 anciennement les nations Orientales,
 cōme estans issus de nation Septentrio-
 nale belliqueuse, ie respondray à cela par
 deux raisons. L'une, que quelques belli-
 queux qu'on presuppōse estre les Turcs,
 les François neantmoins les ont autre-
 fois vaincus, au voyage qu'ils firent en

Leuant sous Godefroy de Bouillon, lors
qu'ils conquirent la Grece, la Iudee, &
l'Asie la mineur, & les confinerent iuf-
ques par delà le mont Taurus. Et non
seulement conquirent ces pais-la, mais
aussi y regnerent enuiron six vingts ans,
qu'eux que leurs successeurs. Mais à la
fin ses successeurs se diuiserent & ban-
derent les vns contre les autres, qui fut
cause qu'ils en furent du tout chassez.
L'autre raison, c'est qu'il est vray-sembla-
ble que les Turcs, depuis le temps qu'ils
vindrent de Septentrion habiter en la
Grece & és autres pais Orientaux, doi-
uent auoir beaucoup degeneré de leur
naturelle & premiere generosité. Côme
il aduint aux Gaulois qui allerent iadis
habiter en ceste partie de la Grece, qui
fut depuis appellee Gallogrecia. Car les
premiers qui y allerent, furent gens bra-
ues, vaillans, & belliqueux, de sorte que
non seulement ils occuperent ce pais-la
sans difficulté, mais aussi ils faisoient
trembler par leur vertu & vaillance tou-
tes les nations & Roys circonuoisins, qui
estoyent trop aisés de se rendre leurs tri-
butaires, pour demeurer en leur bonne
grace.

grace. Mais par succession de temps ceste race s'abbastardit, de maniere que Attalus fut le premier Roy d'Asie qui commença à leur refuser de payer le tribut que ses predecesseurs leur auoyent payé, & estant par eux assailly de guerre, en demeura vainqueur. Et depuis, eux s'abbastardissās tousiours de plus en plus, furent encores vaincus par les Romains sous la conduite du capitaine Manlius. Car, dit Tite Liue, il en prend des hommes comme des fruiçts & des bestes, qui estans transportez en vne autre terre, par succession de temps perdent leur bonté naturelle.

Qui vous garderoit donc, Sire, de pouuoir penetrer aussi auant pour le moins, que firent iadis les François sous la conduicte de ce gentil Godefroy de Bouillon? Mesmes que le peuple de ce pais-la (notammēt les Grecs) ne desire-royent pas mieux, que de se pouuoir retrencher de l'obeissance Turquesque, qui est vne barbare tyrannie, ennemie des loix, de pieté, des sciences, & des lettres, dōr ce pais de Grece souloit estre la mere nourrissiere. Chacun scait aussi

que le Roy de la Moschouie est vn cruel tyran qui regne barbarement & cruellement sur ses subiects, qui seroyent trop aises d'estre deliurez de son ioug. Je ne parleray point des autres pais de la Chrestienté, laissant à penser à tout homme de bon iugement, s'il seroit presque rien impossible à vostre Maiesté, ayant vny les forces de vos deux royaumes avec celles d'Alemagne, mesme vostre domination estant douce & agreable à vos subiects, qui seroit que les autres nations appeteroient d'estre submisés à vostre obeissance.

Comme nous lisons que Charlemagne vostre predecesseur fut si bon & sage prince, que toute l'Italie desira de l'auoir pour prince & seigneur, & de fait à ceste occasion, qu'il estoit tant agreable à tout le monde, il fut eleu Empereur.

Xenophon aussi escrit que le grand Cyrus monarque en Leuāt estoit si doux & moderé en sa domination, que les nations qui ne l'auoyent iamais veu, ains seulement ouy parler de luy, desiroient d'estre submisés à son obeissance. Il auoit cela,

cela, qu'il laissoit chaque nation en la
 iouissance de leurs loix, coustumes, liber
 tez, & religion, sans leur y rien changer
 contre leur gré, ce que les Grecs appel
 loyēt en vn mot Autonomie. Qui a touf
 iours esté & est vn vray moyen à tout
 prince pour se rendre bien obeissante v
 ne nation, & gagner les cueurs de ses
 subiects, leur concedant Autonomie.
 Et de fait Alexandre le grand en vsoit
 ainsi en ses conquestes, se contentant de
 la souueraineté sur les nations qu'il sub
 iugoit, sans en rien alterer leur estat, &
 sans les forcer en leur religion. Les an
 ciens Romains en vsoyent tout de mes
 mes, quand ils rengoient sous leur do
 mination quelque nation, car ils n'alte
 roient pas volontiers l'estat du pais cō
 quis, ny ne forçoient les peuples à rece
 uoir leurs loix ny leur Religion, & s'ils y
 faisoient quelque changement, c'estoit
 en diminuāt les tributs, pour tāt mieux
 acquerir l'amitié du peuple. De mesmes
 en vsoit Iule Cesar en la conquēte de
 Gaule, car il n'alteroit en rien l'estat des
 citez qu'il conqueroit, & leur vsoit de la
 plus grande douceur & clemence qu'il

Plutarch*
 in Alexan
 dro. in P.
 Acmylio.

Plutarch*
 in Casare.
 Sueton. in
 Casare ca
 pit. 75.

estoit possible. Si quelque cité se rebel-
 loit contre luy, il taschoit bien de la ra-
 mener à obeissance, mais par doux mo-
 yens: & encores que souuent il estoit cō-
 trainct d'y venir par force, toutesfois e-
 stant victorieux il n'vsoit point cruelle-
 ment de sa victoire, mais estoit tousiours
 enclin à pardonner. Et quand on luy v-
 soit de perfidie, il ne rendoit iamais la
 pareille, ny ne vouloit estre perfide,
 pourtant que ses aduersaires l'estoyent.
 Et à la verité il n'y a eu chose qui ait plus
 facilité les conquestes d'Alexandre, de
 Cyrus, des anciens Romains, de Cesar, &
 de tels autres grands conquerors que
 la concession d'Autonomie: car les peu-
 ples ne se soucioyent pas de leur resister
 beaucoup, voyans qu'estans soumis à
 leur domination, leur condition en se-
 roit plustost melioree qu'empiree. Et ain-
 si en vsent encores aujourdhy les Suis-
 ses, qui traictent fort doucement & hu-
 mainement leurs subiects, disans qu'il
 n'est point de plus forts chasteaux, ny
 plus imprenables citadelles que celles
 qui sont basties dans le cueur des sub-
 iects. Aussi n'ont-ils ny chasteaux forts,
 ny

ny citadelles, & si sont obeys comme ils veulent.

Qui voudroit plus amplement discourir les grâds biens qu'une bonne paix peut apporter, Sire, à vostre couronne & à vos pauures subiects on n'auroit iamais fait. Mais ie me contenteray à ce que i'en ay dit cy dessus: en adioustant toutesfois encor vn point, c'est qu'en ayant vne bonne paix on eiteroit tous les maux de la guerre, qui ne seroit pas peu de chose, & quand il n'y auroit autre bien, cela vaut bien qu'on face vne paix. Laquelle ie prie Dieu qu'il vous face la grace de pouuoir faire à l'honneur & augmentatiõ de vostre estat royal, & au profit & contentemēt de vostre pauure peuple: & qu'il vous face aussi heureux que Cesar Auguste, qui apres les lōgues guerres ciuiles, establit vne fort bonne & perdurable paix en tout l'Empire Romain.

P

Troisieme poinct.

RESTE maintenant à traicter le troisieme poinct de mon subiect, par lequel ie dy qu'il n'est pas tant impossible d'establir vne bonne paix en France, comme plusieurs estiment. Et pour le monstret, ie veux respondre aux difficultez qu'on allegue. On dit que paix ne se peut faire, sans permettre l'exercice libre des deux religions par toute la France, choses qui sont incompatibles, & qui tiennent les subiects en partialité & diuision. Je confesse bien voirement que paix ne se peut faire autrement, mais ie nie que ce soyent choses incompatibles. Les Turcs par leur Alcoram sont obligez d'estre perpetuellement ennemis iurez des Chrestiens, & detestent Iesus Christ en niant qu'il soit Dieu, reiettent la sainte Trinite, ne croyent à la sainte Escriture de la Bible, & ne couronnent iamais Empereur qu'il ne iure par serment solennel, qu'il fera tousiours guerre aux Chrestiens. Et toutesfois le grand Turc laisse viure les Chrestiens en leur religion

religion, sous son obeissance, en payant les tributs, & y viuent paisiblement sans contredict, ny murmuration du peuple. Si est-ce qu'on voit bien, que la religion Turquesque est bien plus contraire à la Catholique que n'est pas l'Euangelique. Car les Euangeliques recognoissent Iesus Christ pour Dieu & hōme, & mediateur entre Dieu son pere & les hommes, & reçoient la Trinité & la saincte Escripiture de la Bible, voire s'accordent auēc les Catholiques en la pluspart des articles de la foy. Pourquoy donc ces deux religions seront-elles incompatibles, veu que la Catholique & la Turquesque sont bien compatibles?

La religion Iudaique estoit, & est bien contraire à la Payenne, car iamais nation ne detesta tant les images & la pluralité de dieux que les Iuifs, outre ce qu'ils auoyent & ont encores vne infinité de ceremonies particulieres à eux. Au contraire les Payens auoyent vne infinité de dieux, leurs temples estoient pleins d'images, leurs ceremonies & traditions toutes cōtraires à celles des Iuifs. Et tou

resfois n'y auoit-il pas parmy toutes les
 nations payennes, cōme Grecs, Parthes,
 Medois, Elamites, Mesopotamiens, &
 generalement parmy tous les peuples o-
 rientaux & occidēraux des Synagogues
 de Iuifs? Et si estoit loisible aux payēs, en-
 tre lesquels ils habitoiēt de se faire Iuifs,
 & estoient appelez Profelytes. Nous li-
 sons aussi que plusieurs Empereurs Ro-
 mains, payens, & Chrestiens, ont per-
 mis aux Iuifs d'habiter riere l'obeissance
 de l'Empire, comme Nerua, Antoninus
 Pius, Constantin, Theodose, Valenti-
 nian, Gratian, Honorius, Arcadius, Iusti-
 nian, & autres. Et encores auourdhuyle
 Pape, les Venitiens, plusieurs villes d'I-
 talie & d'Alemagne permettent Syna-
 gogues de Iuifs riere leur obeissance. Et
 toutesfois la religion Iudaïque est bien
 plus contraire à la Catholique que n'est
 l'Euangelique. Lon me dira, Voire mais
 les François n'ont peu souffrir les Iuifs
 en France, ains les en ont chassez. Je cō-
 fesse bien qu'ils les ont chassez, mais non
 à cause de leur religion, ains à cause de
 quelques cruantez qu'ils cōmettoient
 sur des petis enfans qu'ils deroboyēt aux
 Chre

Dion in
 Nerua. Ca
 pitolinus
 in An. Pio.
 tit. C. de Iu
 deis &
 calic.

Chrestiens, comme les histoires nous le resmoignent: & specialement aussi à cause qu'ils estoient extremement hays à l'occasion de leurs grandes vsures: de sorte qu'encores auourd'hui quand on veut remarquer vn grãd vsurier, on dit par cõmun prouerbe, Il est vsurier cõme vn Iuif. Et pour ceste mesme cause ont bien autresfois esté chassez de France les Italiens, qu'on nommoit Lombards, parce que par leurs vsures & banque-routes ils espuisoyent (comme ils font encores) le royaume, de finance. Mais quant aux Iuifs ils seroyent encores habitans par toute la France, au cueur de toutes les bonnes villes (où lon voit encores des ruës ou regions qu'on nomme Iuifueries) aussi à leur aise qu'ils furent iamais, s'il n'y eust eu autre cause que la religion pour les deschasser. Car bien que leur religion soit fort contrainte à la Catholique, on ne les eust iamais chas-sez de Frãce pour ceste seule cause, veu que lors qu'on les chassa ils y auoyent ia habitè paisiblement par plusieurs cen-taines d'ans.

Lon ne peut aussi nier que la religion

Dion in
Nerua. A.
Pio. Lam-
padius in
Alexandro.

payenne ne soit fort contraire à la Catholique. Et toutesfois plusieurs Empereurs payens ont permis d'estre Chrestien à qui le voudroit estre, comme Nerua, Antoninus Pius, Alexander Severus. Traian aussi permit bien qu'on le fust secretement, & que les Chrestiens fissent assemblees secretes, sans en estre recherchez. Ce n'estoit pas que ces Empereurs la trouuassent quelque chose de bon en la religion Chrestienne. Car au contraire on leur faisoit à croire, que les Chrestiens estoient les plus meschantes gens du monde, tellement que le peuple auoit en horreur & execration ce nom de Chrestien : tesmoins Suetonius qui appelle les Chrestiens gens de nouvelle & maleficiose superstition, & Tacitus qui dit que le peuple les appelloit Chrestiens par irrision & mespris, & qu'ils estoient hays à cause de leurs meschancetez. En quoy Suetonius & Tacitus se sont monstrez vrais courtisans, c'est à dire, prenans plaisir à mentir pour complaire aux princes & au peuple. Pline second, bien qu'il fust payen comme eux & de leur temps, n'osa pas mentir si impudemment, ains rendit

Suetonius
in Nerone.
cap. 16. Tacitus
Annalium li-
bro 15.

rendit bon tesmoignage à l'Empereur Traian de la bonne vie des Chrestiens, comme se voit en ses Epistres. Puis donc que ces Empereurs payens auoyēt si mauuaise opinion des Chrestiens, pourquoy permettoyent-ils d'estre Chrestien? Pour le bien de paix. Les Empereurs Dioclerian & Maximin firent bien grande persecution cōtre les Chrestiens pour les exterminer, & en firent mourir vne infinité: mais voyans que cela n'aduançoit rien, & que pour vn qu'on tuoit il s'en faisoit dix, à la fin Maximin permit de pouuoir estre Chrestien & faire exercice de la religion Chrestienne. Autant en peut on dire reciproquemēt des Empereurs qui ont esté Chrestiens, lesquels à la verité detestoyent la religion payenne, & toutesfois ne voulans contraindre personne en sa cōscience permettoyent d'estre payen à qui le vouloit estre. L'Historiē Marcellinus tesmoigne que l'Empereur Valentinian (qui fut Chrestien) ne molesta personne pour le fait de la religion, & ne commanda onques qu'on adorast cecy ou cela, en ceste façon ou en l'autre. Pareillemēt aussi les Empe-

Am. Marcellinus
lib. 30.

I. Christia-
nis. C. de
paganis.

reurs Honorius & Theodosius (qui furent Chrestiens) ne vouloyent que les payés fussent forcez à estre Chrestiens, ains se treuve que par loy expresse ils defendirent que nul n'offensast les payens en leurs personnes ny en leurs biens, sous pretexte de religion. Si donc les Chrestiens ont bien souffert la religion payéne, & les payés la religion Chrestienne, pourquoy les Catholiques ne voudront-ils souffrir la religion Euangelique pour gagner paix? Lon voit q̄ ces deux religions demeurēt biē paisiblement ensemble en vostre royaume de Pologne, Sire, & en plusieurs villes d'Alemagne: pourquoy ne pourront-elles aussi bien demeurer paisiblement en France? Les François sont-ils plus indomtables, plus desobeissans, plus barbares & farouches que les autres nations? Il appert tout au cōtraire q̄ du temps de l'Edict de l'auvier les Catholiques ne se faschoyent point de voir les Euangeliques faire l'exercice de leur religion, bien que ce leur fust chose nouvelle: ains viuoient en bonne paix les vns avec les autres, & y continuoieroyent encores si ce n'eust esté la mal-

malheureuse execution de Vassy, qui est la source de toutes noz guerres, & de tant de maux & miseres que nous auons depuis souffert, & souffrons encores.

Ie ne veux pas nier que les guerres & actes d'hostilité exercez des vns sur les autres, n'ayent engendré és cueurs des hōmes grandes animositez & mal-vueillances, qui pourroyent bien estre cause que maintenant les Catholiques souffriroyent plus difficilement de voir aupres d'eux l'exercice de la religion Euangelique, qu'ils ne faisoient au commencement. Parce que plusieurs estiment que ladite religion est cause de tant de maux & miseres que nous voyons estre aduenus en France, & craignēt si elle estoit restablee, qu'elle fust cause que ces calamitez s'engregeroyent. Mais ie respondray sur ce poinct, que les gens de bon iugement ne sont pas de ceste opinion. Bien cognoissent-ils, & est vray, que l'ambition, l'appetit de commander & de piller pour s'enrichir, sont les vrayes causes de noz troubles, & la religion en est seulement l'occasion & le pretexte. Car les vns disoyent qu'ils ne vouloyent souffrir

en France autre religion que la Catholique, ancienne & receüe de tout temps immemorial, depuis le grand roy Clouis: & les autres disoyent qu'ils vouloyent fuyre la religion Reformee, qui estoit deuant Clouis, & deuant le royaume de France avec, & qu'on ne les deuoit point forcer, en leurs consciences. Là dessus on a baltices guerres ciuiles, mais les promoteurs auoyēt bien au cueur autre zele que de religion, cōme les personnes qui ont quelque iugement ont bien apperceu. Mais le populaire qui en iuge à la vollee, prenant occasion pour cause, estime que la religion soit cause de noz guerres & calamitez, & que partant il seroit à craindre qu'estant restablie, les vieilles playes ne se reprinssent à saigner. Or ne se doit-on gueres soucier de l'opinion du vulgaire, qui se rengera tousiours facilement à la plus saine partie. Et quant à moy ie croy que la plus saine partie de la noblesse, du tiers estat, & du clergé avec, consentiront facilement que la religion Euangelique fust establie en France librement pour auoir paix, en attendant que Dieu (lequel seul peut esclaircir

les

les cueurs des hommes par la lumiere de
 la verité) no^o ait tous reunis à vne mesme
 religion. Ce qu'il faut esperer qu'il fera
 par sa grace, avec le temps (qui est le pe-
 re des sciences, & qui descouure toutes
 choses) apres que les hommes seront vn
 peu reposez des guerres ciuiles, & qu'ils
 auront despouillé leurs animositez, &
 rancunes, qui leur offusquent le iuge-
 ment. Car quant à present il n'y a ordre.
 Chacun tient si roide de son costé, que
 celuy qui a vne fois dit, Ma religion est
 bonne, n'en rabbateroit pas vn poinct.
 Et pourquoy, dira-il, changeray-ic main-
 tenant de foy & croyance, veu que i'ay
 combattu & porté les armes pour celle
 que ie tiens? Voila la raison des hommes
 aujourdhuy, vous n'en scauriez auoir au-
 tre chose. Mais si les cueurs estoient vne
 fois rassis de leurs coleres & animositez,
 chacun iugeroit aisément que pour auoir
 porté les armes pour vn party il ne faut
 pas laisser de suiure la verité, ny se dâner
 à son escient. Puis donc que nous en som-
 mes logez là quant à present, qu'il n'y a
 ordre de nous vnir en vne mesme reli-
 gion, tout homme de bon sens voit bien

qu'il en faut venir là, où de nourrir la guerre toute nostre vie en France, ou de souffrir ensemble les deux religions, & q̄ de deux necessitez il faut elire la moindre. Car de croire que les Euangeliques soyent tant aisez à exterminer, & qu'on les aura tantost depeschez, l'experience depuis quinze ans en ça nous monstre le contraire. Et les histoires nous tesmoignent que le plus souuent le moindre nombre à vaincu le plus grand, & que mille soldats reduits en extreme necessité valent plus que dix mille d'autres. Et à la verité il y a autant de difference de l'homme qui combat pour la conseruation de sa conscience, biens, femme & enfans, avec celuy qui combat pour des gaiges ou des esperances, comme il y a difference d'une louue assaillie en sa caverne où elle a ses petis, avec celle qui n'a point de petis & que les chiens chassent par les bois.

Si l faut donc auoir en France guerre civile perpetuelle, ou souffrir les deux religions, qui ne voit qu'il est beaucoup plus expediēt de les souffrir? Voire mais, dira-on, le peuple ny le clergé nes'y ac-

cor-

corderont iamais. Je ne scay pas bien leur
 eueur ny volonté, mais ie diray bien vn
 moyen bon & raisonnable, par lequel ie
 m'asseure qu'ils s'y accorderõt tous faci-
 lement, & sans aucune contraincte. Que
 vostre Maiesté, Sire, cōmande de depes-
 cher patentés à toutes communautez de
 villes, chapitres & colleges du clergé,
 leur faisant scauoir que desirez mettre
 vn bon repos & tranquillité en France.
 Et d'autant que cela ne se peut faire que
 par l'vn des deux moyens, assauoir ou en
 exterminant du tout par guerre les pre-
 tendus rebelles, ou en faisant paix avec
 eux en leur accordant l'exercice de leur
 religion par tout, à ceste cause qu'ils ayēt
 à deliberer là dessus en leurs assemblees,
 & mander leurs aduis resolutifs à vostre-
 dicte Maiesté, lequel des deux moyēs ils
 trouveront plus expedient, sans vser en
 leurf-dicts aduis d'aucune ambiguité ny
 d'aucun si. Et que vostre-dicte Maiesté
 leur face declaration qu'elle poursuiura
 la guerre cōtre lesdits pretendus rebelles,
 aux despēs des villes, cōmunautez, chap-
 pitres & colleges qui trouueront plus
 expedient de poursuiure la guerre, des-

quels despens seront exempts ceux qui
 voudront accepter l'exercice de la reli-
 gion pour auoir paix. Je m'asseure, Sire,
 que sur telles patentes lon verroit incon-
 tinēt tout le monde conclurre à la paix,
 bien aise que chacun seroit d'accepter
 plustost l'exercice de ladiēte religion, voi-
 re dans les plus beaux temples, que de
 vouloir soustenir à leurs despens vne
 guerre, dont la fin & la victoire seroyent
 incertaines. Car en premier lieu ils ne
 pourroyent pas dire que ce ne fust chose
 bien raisonnable, que ceux qui vou-
 droient la guerre payassent les despens,
 & que ceux qui voudroyent la paix en
 fussent exempts: veu que en faict de iu-
 stice lon en vse ordinairement ainsi, en
 cōdemnāt aux despens, voire aux dom-
 mages & interests, ceux qui s'opiniastrēt
 en la poursuite d'vn proces iusques à dis-
 finitiue, & ceux qui s'en departēt de bon
 heure sont releuez des despens. Au reste
 ce ne seroit pas peu de cas que de ces des-
 pens. Car pour dresser & entretenir vne
 armee seulemēt de vingt cinq mille hom-
 mes de pied, & cinq ou six mille che-
 uaux, il faudroit bien trois cens mille es-
 cus

cus tous les mois, qui sont pres de quatre millions d'or par an. Car de dire qu'on trouueroit beaucoup de soldats qui seruiroyent en ceste guerre pour neant, ie ne le croy pas, veu que lon voit bien que gens de pied & gens de cheual se fachent de ce qu'ils ne sont payez, & c'est bien le plus qu'ils vouldroyent faire que de quitter les arrierages qui leur sont deuz. De dire aussi que les finances ordinaires de vostre Maiesté pourroyent porter vne partie de ceste despence, chacun scait bien que non, & qu'elles ont autre tiree. Les deniers de vostre domaine font bien besoing pour l'entretènement ordinaire de l'estat de vostre cour & officiers de vostre Couronne: & les deniers des railles & subsides ordinaires, pour l'entretènement de tant de garnisons qui sont auourd'hui au Royaume. Lesquelles il faut necessairement entretenir en toutes les bonnes villes & chasteaux, ou autremēt ces pretendus rebelles en embleroyent tousiours quelqu'une. Par ainsi, puis que les deniers ordinaires de vos finances, Sire, ont leur tiree, & scait on bien où les employer, il faudroit

necessairement que messieurs des villes
 & chapitres qui opineroient à la guer-
 re, se resolussent ioyeusement de fournir
 à vostre Maiesté quatre milliōs d'or tous
 les ans, & qu'ils fissent estat que ce seroit
 vne rente à prendre sur eux qui ne se
 pourroit amortir de leur vie. Car il y a bié
 assez de besoigne taillee pour entretenir
 la guerre toute nostre vie. Quelle respon-
 se feroient donc là dessus messieurs des
 villes & chapitres? Il me semble que
 i'enten desia messieurs les Parisiens qui
 respondent, Andea nous n'an feron rien
 desia. In ian l'aymon plus cher que ces
 Huguenots preschent là où ils vou-
 ront, que de fournir tant d'argent pour
 leur faire la guarre. Et puis si à la fin ils
 sont les plus forts, ils voudront piller tout
 quant qu'ils trouuarront en nos mai-
 sons, & voila que i'auton gagné. Et mes-
 sieurs les Lionnois que respondroyent
 ils? Noz foires s'en vont perdues par ces
 guerres ciuiles, nous ne faisons plus rié q
 manger le fond de noz boutiques: de-
 puis qu'on ruina en ceste ville le Paradis
 de ces Huguenots, nous n'y auons rien
 veu qu'enfer & mal-heurs. Il y auoit plu-
 sieurs

seurs de ces Huguenots qui estoient bons marchans, & qui aymoient bien le profit de la ville, & entretenoyent bon traffic de marchandise, dont la ville valloit mieux, & tenoyent bonne raison aux marchans. Ne vaut-il pas mieux les endurer avec leur religion, que d'attēdre que nous soyōs du tout ruinez? Ceux de Roā, de Tholoze, d'Orleans, & de toutes les autres bonnes villes de France n'en diroyent pas moins. Bref, iamais hōme ne beut de meilleur courage qu'ils aualloient ceste pillule de souffrir par tout, dedans & dehors les villes, l'exercice de ladite religion, pour auoir paix, ou du moins pour euitier d'estre condamnez aux despens de la guerre.

Quant à messieurs du Clergé ils seroyent vn peu plus reuesches à accorder cela. Toutefois quand ils verroyent qu'il leur faudroit foncez si grands deniers, pour chose dont l'euenement leur seroit douteux & incertain, ils penseroient bien à leurs affaires. Ioinct que vostre Maiesté leur pourroit faire entendre, que s'ils ont ce bon zele de chasser ceste nouvelle religion (qu'ils appellent here-

sic) hors du royaume de France, qu'il faut
 qu'ils le montrent non seulement en
 contribuant deniers, mais aussi en faisant
 le service de la guerre en propre person-
 ne. Les Leuites alloient bien à la guerre,
 les Euesques & Prelats d'Alemagne y
 vont bien, le Cardinal Farnaise y alla
 bien contre les Protestans, pourquoy
 ceux du clergé de France n'y iroyent-ils?
 du moins les ieunes au dessous de soixante
 ans, & que ceux qui sont au dessus de-
 meurassent pour dire des messes. Ils res-
 pondront ce que dit Dauid, *Zelus do-*
mus tuæ comedit me, Le zeile de ta maison
 me mange. C'est à dire, disent-ils, que les
 prestres doiuent garder leurs maisons.
 Mais, sauf correction, ils prennent mal ce
 passage, car pour bien garder la maison
 de Dieu & les leurs, il faudroit qu'ils al-
 lassent au deuant des dangers. A la verité
 si ces bonnes gens estoient vn peu pres-
 sez de pres pour s'enrouller, & se mettre
 en equipage pour marcher en guerre, il
 seroit bon voir la contenance qu'ils tien-
 droient. Ce seroit vne estrange metamor-
 phose en lieu d'vn surplis prendre vn
 corps de cuirasse: en lieu d'vne mitre,
 vne

vne bourguignotte, ou vn morrion : en
 lieu d'une crosse ou d'un asperges, vne lâ-
 ce, ou vne arquebouze: & en lieu de mō-
 ter vne mulle ou vne chambriere, de
 monter vn fier roussin, ou marcher à
 pied : & en lieu de se veautrer en leurs
 lits, de coucher sur la dure, & loger à
 l'enseigne de l'Estoille. Je m'asseure que
 seulement l'apprehension de si estran-
 ge changement leur feroit bien prédre
 resolution de laisser prescher les Euange-
 liques, voire dans leurs temples. Il est
 vray q̄ sur le marché ils voudront bien
 estre assurez, que ces presches se fissent
 sans preiudice de leurs biens & reuenus.
 Et de fait il est bien requis de leur accor-
 der ce poinct. Car ils ont bien raison
 de ne vouloir consentir à la vête de leurs
 biens, veu qu'il leur est deffendu sur pei-
 ne d'encourir excommunication de ne
 les aliener. Et quant au reuenue ils en ont
 besoin pour viure, & le sage Salomō qui
 nous renuoye à la fourmi, nous mon-
 stre bien (disent-ils) que ne deuons en-
 durer que nos greniers soyent vuides.
 L'argument est bon, Si les petites bestes,
 comme les formis, ont soing d'auoir de

quoy viure, combien plus le doiuent auoir les grandes?

Ce moyen donc ne seroit impertinēt, Sire, pour faire condescendre de bon cœur vos subiects à accepter les moyens d'une bonne paix. Et s'ils ne la vouloyēt accepter, du moins vous auriez de l'argent: car en choisissant la guerre, ils ne pourroyent de moins que de fournir argent à vostre Maiesté pour la faire. Mais ie t'en pour certain qu'ils accorderoient plustost à la paix, car leur profit & repos le leur commanderoit. Et ce point est à gaigné, que vos subiects, Sire, voulussent accorder l'exercice des deux religions pour auoir paix, les autres moyens pour icelle parfaire ne seroyēt trop mal aisez. Car en ce que les Euangeliques desirēt, qu'il y eust quelque bonne reformation en la iustice, les Catholiques s'accorderoyent assez à cela, veu que chacun se ressentiroit du bien d'une bonne administration de iustice. Et à la verité il seroit tres-necessaire de faire vne bonne reueuē des Parlemens, sieges Presidiaux, & autres sieges subalternes. Car lon y en trouueroit de si mal armez, & qui ont tant

tant pillé le bon homme qu'on y verroit
 vne terrible cafferie. Le dy sans les recer-
 cher de trop pres, ains seulement de gros
 en gros. Ce ne seroit chose nouvelle de
 faire telle reueuë, car nous en auons plu-
 sieurs exemples. Du temps des guerres
 ciuiles de Rome, entre Sylla & Marius,
 Pompeius & Cesar, plusieurs furent pouf-
 sez à l'estat de Senateur, par ceux dont
 ils tenoyent le party. Car chacun de ces
 grands contendans tachoit à se faire des
 amis dans le Senat. Mais Auguste Cesar,
 apres qu'il fut venu au dessus de tous ses
 cōpetiteurs, & qu'il fut paisible en l'Em-
 pire, en establiſſant la paix entre ses sub-
 iects, voulut par mesme moyen refor-
 mer les estats & offices. Et notamment
 il fit vne reueuë du Senat, & le repurgea
 de tant de personnes indignes qui s'y es-
 toient glissez par moyens illicites, & le
 restitua en son ancienne splendeur & di-
 gnité. Autant seroit-il besoin d'en faire
 des Parlemens, & plusieurs autres sieges
 de iustice de France, car les gens de bien
 & cappable qui y sont ne seroyent pas
 marris, que ces auortons qui y sont en-
 trez par moyens illegitimes, en fussent re-

Sueto. in
 Augusto
 cap. 35.

Treb. Pol-
liò in Va-
leriano.

tranchez: car l'honneur de ceux qui de-
meureroyent, en seroit tant plus grand.
Nous lisons aussi que l'une des principa-
les charges des Censeurs à Rome, estoit
de censurer & casser les Senateurs indi-
gnes & incapables, tellement qu'ils en
ont plusieurs fois cassé, voire pour bien
petites fautes. Quel inconuenient donc
y auroit-il, si auourd'hui on ramenoit vn
petit la Censure en usage?

Outre ces poincts de l'exercice de la
religion Euangelique, & reformation de
iustice, il y a encores plusieurs autres
poincts necessaires pour faire & arrester
vne bõne paix, lesquels ie ne veux point
toucher icy, car il n'est pas expedient:
mais bien veux-ie dire, quel moyen il y
auroit pour conclurre & arrester tous les
articles d'une bonne paix. Me semble
donc, Sire, qu'il seroit expedient que vo-
stre Maiesté fist cõme vos predecesseurs
ont fait, quand ils ont voulu donner vn
reglement de bonne iustice & police à
la France. Car ils s'en sont fiez à quel-
ques personages feaux & cappablez,
d'autant que ce n'est pas gueres bien l'e-
stat d'un Roy d'entendre les formalitez
de

de iustice, ny les poincts de droict, ny les particularitez qui sont à considerer en vne police. S'il plaisoit donc à vostre Maiesté commettre vne douzeine, ou quelque autre nombre de personnes dignes & cappables pour traicter de toutes les particularitez d'une paix, semble que ce seroit vn beau chemin, & que telles personnes estans assemblees esbaucheroyent beaucoup de matieres, & resoudroyent aisément les difficultez. Mais il seroit necessaire, Sire, que vostre Maiesté fist ceste grace & faueur aux Euangeliques, de pouuoir nommer vne douzeine de tels personages que bon leur sembleroit (pourueu qu'ils fussent gens de bien, cappables & idoines) desquels vostre Maiesté en choisiroit six, qui seroyent du nombre des douze que vostre-dite Maiesté deputeroit pour traicter ces matieres. Et les personnes estans ainsi choisies par vostre-dite Maiesté, semble qu'il seroit requis de leur donner fort ample commission pour ouir toutes plaintes & doleances, & en resoudre selon qu'il seroit besoin pour le bien de paix & vtilité publique, & pour decider les articles qui

leur seroyent fournis par les Euange-
 liques : & que ce qui seroit accordé &
 décidé par eux, fust de meisme poids &
 authorité, comme si vostre Maiesté me-
 me l'auoit ainsi de sa propre bouche ac-
 cordé & décidé. Et estant donnée à tels
 deputez bonne & ample commission
 de vostre-dite Maiesté, semble qu'il se-
 roit requis que lieu non suspect aux par-
 ties leur fust assigné, pour l'exécution
 de leur commission. Comme s'il plaisoit
 à vostre Maiesté leur faire auoir permis-
 sion de venir executer ceste leur com-
 mission en ceste bonne ville de Franc-
 fort, qui ne peut estre suspecte. Car il y
 a exercice des deux religions, Catholi-
 que & Euangelique, voire de la Iudaique
 aussi, & est lieu de bon seiour : ou bien à
 Aufbourg, où il y a aussi exercice des
 deux religions : ou à Strasbourg, où cha-
 cun est le bien venu : ou bien voirement
 en quelque autre bonne ville, qui fust
 de seure & libre acces, tant pour les Cō-
 missaires, que pour tous ceux qui leur
 voudroyent dire & remonstrer quelque
 chose. Et qu'il leur fust enioinct par vo-
 stre Maiesté de ne partir de là, sur peine
 d'estre

d'estre perpetuellemēt bannis du royaume de France, iusques à ce qu'ils eussent resolu tout ce qui seroit necessaire pour vne bonne & perdurable paix, non plus que les Cardinaux du Conclauē quand ils elisent vn Pape, ou les Electeurs de l'Empire quand ils elisent vn Empereur. Et que ceux desdits Cōmissaires qui ne voudroyent accorder quelques poincts, fussent tenus bailler par escrit aux autres leurs raisons qui les auroit meus à dissenter, afin q̄ si le traicté demeueroit à cōclure à cause de quelques poincts, tout le monde, François & estrangers, peussent iuger & cognoistre à qui il auroit tenu que la paix ne fust concludē, & qui auroit le tort ou le droict, en faisant publier & imprimer les raisons de ceux qui auroyent dessenti avec celles des autres. Et que par ce moyen tout le monde fust comme le dernier iuge du droict & de la raison, pour auoir en iuste haine & indignation ceux qui par leur desraisonnable opiniastrētē auroyent frustré l'effect d'vne bonne paix, & replongé la France aux miserēs de la guerre. Et aduenant par la grace de Dieu que tous les articles

fussent accordez, conclus, & resolu par
 vos-dictz Cōmissaires, & signez par tous
 eux ensemble en deux copies, dōt ceux
 de chacune religion en auoyent vne,
 q̄ le tout fust redigé en forme d'Edict
 perpetuel, sous le nom & autorité de
 vostre-dicte Maieſté, sans rien alterer
 ausdicts articles, & que cest Edict fust
 iuré & emologué par vostre-dicte Maie-
 ſté en plein Conseil priué, & par tous
 les Conseillers (princes & autres) de vo-
 ſtre Cōseil, & par les Estats généraux, ou
 bien par tous les particuliers de vostre
 royaume : & par les Gouverneurs des
 prouinces, villes, & forteresses, & leurs
 lieutenāns : & par tous les Parlemens, ſie-
 ges presidiaux, Baillifs, Seneschaux,
 leurs lieutenans, & autres voz officiers,
 & par les Cardinaux, Euesques, Prelats,
 Chapitres & Colleges. Et que la forme
 du serment fust, qu'ils iurēt & promet-
 tent tous & chacun d'eux deuant Dieu,
 à peine de perte de leur honneur, estats,
 offices & dignitez, & d'encourir l'indi-
 gnation de vostre Maieſté comme infra-
 cteurs de paix, & sur la dānatiō de leurs
 ames, d'observer & faire observer de
 tout

tout leur pouuoir, s'as dol ny fraude, tout
 le contenu audict Edict, sans iamais y riē
 alterer, par forme de declaration, mo-
 dification, ny autremēt, sinon que telles
 declaratiōs ou modifications fussent fai-
 tes par Edict de vostre Maieſté, en sem-
 blable forme & solennité que ledict E-
 dict de paix. Et que les actes de presta-
 tion desdits sermens (specialement des
 Seigneurs de vostre Conseil priuē, des
 gouuerneurs des prouinces & villes, des
 Parlemens, sieges presidiaux, & estats
 prouinciaux) fussent ioinctz audict Edict,
 avec les actes de publication & emolo-
 gation, & le tout imprimé ensemble. Et
 qe sermēt fust refraischī tous les ans &
 prestē par to^r ceux qui seroyēt par cy a-
 pres installez en offices royaux, ou en au-
 tres charges & administratiōs publiqs.

S'il plaisoit à vostre Maieſté, Sire, de
 trouuer bō ce chemin & ouuerture pour
 traicter & faire vne bonne & perdura-
 ble paix en vostre Royaume, i'ay opiniō
 que les Euangeliques le trouueroyent
 bon, & y accorderoyent, bien qu'ils soy-
 ent pleins (& non sans cause) de deſſiā-
 ce, souspeçon, & crainte d'estre deceus,

& que presque toutes choses leur soyent
 suspectes. Et pour monstrier que ce che-
 min n'est pas sans raison, & ne peut du
 tout rien deroguer à l'autorité souue-
 raine de vostre Maiesté, ie presuppone-
 ray que c'est presque vne chose ordinaie-
 re à tous Rois & princes, quand ils veu-
 lent traicter de quelques affaires, soit a-
 uec estrangers ou autres, ou quand ils
 veulent faire quelques loix & ordonan-
 ces pour la iustice ou police de leurs roy-
 aumes & pais, qu'ils employent à cest ef-
 fect des Cōmissaires & deleguez. Quād
 les feuz Rois de France voz predeces-
 seurs, Sire, ont fait tant de belles ordon-
 nances pour le faict de la iustice & poli-
 ce de vostre royaume, lesquelles contiē-
 nent la formalité des plaids, l'ordre des
 iugemens, la forme de faire contractz,
 & plusieurs decisiōs de droit prinſes des
 Iurisconsultes, il est bien certain qu'ils
 ont besoigné en cela par Commissaires
 & deleguez, comme par leurs Chancel-
 liers & autres personnes idoines choisies
 des Parlemens ou de leur Conseil priuē.
 Car quāt à eux ils n'auoyent pas estudiē
 aux

aux escholes de droict, & n'estoyent docteurs en droict canon ny ciuil, pour scauoir faire telles ordōnances : mais ils s'en foyent en gens de bien & feaux par eux deputez, & authorizoyent ce q̄ leurs gens auoyent trouuē bon & vtile pour le bien public, ores que telles resolutiōs ne procedassent de leur certaine sciēce (du moins explicite) veu qu'ils ne les entendoient pas. Quād vos predecesseurs ont fait rediger par escrit les coustumes des pais coustumiers de vostre Royau-me, ils se sont seruis de deleguez, & ont authorizē pour loix perpetuelles les coustumes qui par iceux ont estē mises par escrit. Quand le peuple Romain voulut auoir loix pour le reglement de la iustice & estat public, il deputa dix deleguez, qui firent vn recueil de routes bonnes loix & ordonnances, qu'il leur sembla estre necessaites & vtiles pour l'estat vniuersel du peuple Romain, & pour le biē aussi des particuliers, & redigerēt leurs dites loix en douze tables, qui furent tenuēs aussi authentiques que si tout le peuple les eust faites, decidees, & arre-

stees. Car puis que elles estoient faites
 par autorité & commission du peuple
 (qui lors tenoit la souueraineté) c'estoit
 tout vn, comme si le peuple mesme les
 eust faites. Quand l'Empereur Iustinian
 redigea le droit ciuil en certains volu-
 mes, qu'il appella le Code & les Dige-
 stes (dont lon vse auourd'hui par tout)
 il comit pour ce faire Tribonian, Theo-
 phile, Dorothee, & autres grâds person-
 nages Iuriconsultes. Car quant à luy il
 n'entendoit rien en cela, veu mesmes
 que les Historiens tesmoignent qu'il ne
 scauoit pas lire: Tellement qu'il est bien
 certain qu'il n'entendit iamais la millie-
 me partie de ce qui est contenu en son
 Code & Digeste: & neantmoins ces li-
 vres la n'ont pas esté moins bien autho-
 rizez par luy, d'autant qu'il approuua ce
 son commandement. Nul n'a iamais dit
 q le peuple Romain ait derogué à sa sou-
 ueraineté, en deleguant ces dix person-
 nages qui composerent les douze tables:
 ny que l'Empereur Iustinian, ny vos pre-
 decesseurs Rois ayent derogué à leurs
 Maie-

Maiestez & authorité souueraine, en deputant des Commissaires pour faire des loix & ordonnances, veu que tout se faisoit sous leur nom & par leur commandement, & qu'ils approuuoient ce que leurs deputez auoyent fait en vertu de leurs commissions. Et partant semble que ce poinct doit estre tenu pour vuidé, que vostre Maiesté peut faire vn Edict de paix par Commissaires, sans rien deroguer à son authorité Royale & souueraine.

Quât est de donner nomination aux Euangeliques d'un nôbre de personnes, dont vostre Maiesté en choisisse vne partie pour deleguer aux fins que dessus, avec autres en pareil nombre, cela ne contient non plus aucune derogation à vostre-dicte anthorité Royale & souueraine. Car vos predecesseurs ont bien donné nomination de deux ou trois personnes, aux cours de Parlemens, pour en elire & pouruoir l'une par iceux vos predecesseurs aux offices vacans de Presidents & Conseillers des-dictes cours. Et semblablement ont donné nomination

aux Maires, Consuls, & Escheuins des
 villes, & aux officiers royaux en icelles,
 de deux ou trois personages, pour par
 iceux vos predecesseurs en elire & pour
 uoir l'vn en l'office vacāt d'vn Vibailly,
 Viseneschal, ou autre office subalterne.
 Et toutesfois iamais lon n'a trouuē à dire
 que vosdicts predecesseurs Rois en con-
 cedant lesdictes nominations à leurs sub-
 iects, ayent en rien deroguē à l'autorité
 souueraine de leurs Maïestez, qui ne git
 pas moins à creer magistrats qu'à faire
 loix, comme aussi toutes personnes de
 bon iugement le voyent & cognoissent
 ayément. Le pape aussi qui a plenitude
 de puissance (comme il dit) en fait de
 benefices, laisse bien la nomination, non
 pas de deux ou trois personnes, mais d'v-
 ne seule, pour pouruoir des benefices va-
 cans, non seulement aux princes, mais
 aussi aux personnes particulieres, qui ont
 en plusieurs benefices droit de nomina-
 tion & presentation de telle personne
 que bon leur semble : tellement que le
 Pape ne se reserue mesmement aucune
 election, ains seulement l'institution. Et
 toutes-

touttefois si par cela il pensoit deroguer
 au souuerain pouuoir & autorité, qu'il
 se dit auoir sur les benefices, il est certain
 qu'il ne permettroit ceste nomination.
 Ainsi donc, Sire, il se voit clairement
 que vostre Maiesté ne diminueroit rien
 de son autorité royalle, en concedant
 de vostre bonne grace ceste nominati-
 on ausdicts Euangeliques.

Mesmes qu'il faut icy considerer qu'il
 ne seroit raisonnable, Sire (parlant avec
 supportatiō) que tous les deleguez pour
 traicter vne paix fussent Catholiques.
 Car par les ordonnances de vos prede-
 cesseurs Rois, & par toute forme de iuge-
 ment obseruee en vostre Royaume, &
 par le droit diuin, naturel & ciuil, il est
 loisible à vne partie de pouuoir recuser
 vn iuge suspect, soit en matiere criminel-
 le ou ciuile. Et peut-on tenir vn iuge
 pour suspect, non seulement s'il est parēt
 de partie aduerse, mais aussi s'il est simple-
 ment son allié ou compere: & aussi s'il est
 son amy, ou ennemy de la partie qui le
 recuse, & si luy ou les parēs ont quelque
 interest petit ou grand en la cause, & s'il

s'est monstré peu ou prou affectionné en la matiere, & par plusieurs autres moyes de recusation encores moindres. Or qui ne voit qu'il n'y a Catholique en France contre lequel ces pauures Euangeliques ne puissent alleguer, non pas vne mais plusieurs de ces causes de recusation? Et s'il est bien permis en petites choses de tenir les iuges pour suspects, & les recuser, ne doit-il pas estre permis quand il s'agit de la conscience, honneur, biens, femme & enfans?

Au reste lon ne doit trouuer estrange ce que i'ay dit, quil seroit expedient que la paix se traictast par delegez hors de vostre Royaume, Sire, car il y a plusieurs raisons pourquoy il seroit requis de le faire ainsi. Premièrement parce qu'il est meilleur (comme dit messire Philippe de Commines, qui fut homme bien experimenté en affaires d'estat) qu'une paix se traicte loing que pres, pour plusieurs raisons: & mesmes afin qu'on ne puisse rien scauoir de ce qui se resoult, iusques à ce que tout soit conclud & arresté. Car comme en vn tableau, celuy qui

qui aduifera les premiers traits & lineamens du peintre, n'y trouuera rien de beau, ny qui luy plaife, mais quand le tableau sera paracheué de peindre il le trouuera bien fait: auffi quand lon traite vne paix, fi lon diuulgue quelque article arresté, auant que tout soit resolu & décidé, chacun y trouue à redire & contreroller, mais en voyant vne resolution totale lon s'en contente, parce que celuy qui n'est satisfait en vn endroit l'est en vn autre. Et les Docteurs de droit disent auffi, que c'est chose inciuile de iuger d'une loy ou d'un Edict sans l'auoir leu d'un bout en autre. Or seroit-il impossible de rien traicter ny décider dans le Royaume, qui ne fust incontinent diuulgué. Et les reprehensions & calomnies qui pourroyent ensuyure de telle diuulgation, seroyent cause infalliblement que rien ne se feroit, & qu'une si bonne euvre se interromproit & delairroit. Dailleurs il n'y a lieu dans vostre Royaume; Sire, qui ne fust suspect aux vns ou aux autres. Car les Catholiques ne vouldroyent pas aller à Nimes

ny à la Rochelle, & les Euangeliques ne-
 voudroyent pas aller non plus, ny à Pa-
 ris, ny à Liôn, ny à Tholose, ny autres
 semblables lieux. Or c'est vne chose
 bien certaine que quand on traite de
 quelque affaire, on doit tousiours choi-
 sir vn lieu seur & de libre acces pour
 tous ceux qui ont interest en la matiere.
 C'est pourquoy quand anciennement
 lon tenoit quelque Concile pour exa-
 miner quelque nouvelle doctrine mise
 en auant, lon choissoit tousiours le lieu
 du Concile en la prouince, où telle do-
 ctrine estoit en vogue, ou bien en quel-
 que lieu voisin, seur & commode. C'est
 pourquoy aussi par les ordonnances de
 vos ptedecesseurs Rois, on ne peut faire
 vne enqueste, ny autres procedures de
 iustice, en lieu suspect à l'vne des parties,
 comme en la maison d'vn parent, allié,
 ou special amy de celuy qui fait faire
 l'enqueste, ains faut que le iuge choisisse
 vn lieu neutre. Et par ceste raison lon
 voit que toutes les villes de France se-
 roient suspectes. Si donc la souspeçon
 du lieu est si curieusement euitee en pe-
 tites

tites choses, combien plus doit-elle estre euitee en chose de si grand poids & consequence qu'une paix?

Et quant à ce que j'ay dit cy dessus, qu'il seroit expedient, quand les Commissaires ne se pourroyent accorder sur aucuns articles, que ceux qui ne les voudroyent accorder & passer baillassent par escript aux autres leurs raisons, afin que chacun peust cognoistre qui auroit le tort, cela n'est pas chose desraisonnable. Car si on se resoult, comme il faut, d'accorder toutes choses qui seront de droict & raison, & pour l'utilité publique, on ne trouuera point ce moyeu mauvais, qui pourroit servir à faire ren-ger à la raison ceux qui autrement se voudroyent opiniastrer en quelque passion. Et si on refusoit d'accorder cela, il sembleroit qu'on ne voudroit pas viser au vray but, qui doit estre d'accorder & passer toutes choses qui seroyent fondees sur equité & utilité publique.

Pareillement quant à ce que j'ay dit du serment, nul ne le scauroit trouver mauvais: car, comme on dit commu-

nemēt celuy qui veut bien payer, se veut bien obliger. Et desia vostre Maiesté par sondict dernier Edict du mois d'Octobre passé approuue ce point, en promettant en foy & parolle de Roy de faire obseruer tout ce qu'elle accordera, & le faire passer en forme de Pragmatique, & emologuer & approuuer par vos Parlemens, villes & Communautéz de vostre Royaume.

E ME contenteray, Sire, de vous auoir remonstré en toute humilité & reuerence, comme à mon prince naturel, ces trois points que i'ay cy dessus traictéz. En suppliant tres-humblement vostre Maiesté de le prendre en bonne part, comme procedant du cueur & affection d'un bon subiect françois, desirieux de la grandeur, ampliation, & prosperité de vostre couronne, & du repos de vostre pauvre peuple. Et si Dieu veut ceste ouuerture, pour paruenir à une bonne paix, en delegant Commissaires pour

pour la traicter, ie me delibere bien de
 leur ouurir d'autres moyès particuliers,
 pour paruenir à ce but, lesquels il n'est
 de besoin à present d'escrire & diuul-
 guer. Et entre autres choses ie leur re-
 monstreray qu'il est necessaire pour a-
 uoir vne bonne paix, de bannir Machia-
 uel perpetuellement de France, comme
 ayant esté le plus grand menteur & im-
 posteur qui fut iamais, s'estant les anciē-
 Romains, Grecs, François, & toutes Mo-
 narchies & Républiques bien reglees,
 gouuernees tout au contraire qu'il n'en-
 seigne, & que ses disciples, qui ont in-
 troduit en France l'obleruation des pre-
 ceptes de Machiauel, sont cause des
 guerres ciuiles & calamitez du royau-
 me. Pourroit bien estre que ces precep-
 tes seroyent bons & propres pour ceux
 de sa nation. Car il enseigne, entre au-
 tres choses, qu'il ne faut faire cas d'aucu-
 ne religion, sinon pour tenir le peuple
 en superstitieuse crainte & obeissance:
 de sorte que de son dire on pourroit in-
 ferer, qu'on deuroit donc receuoir la
 religion du Turc (dōt Dieu nous gard)

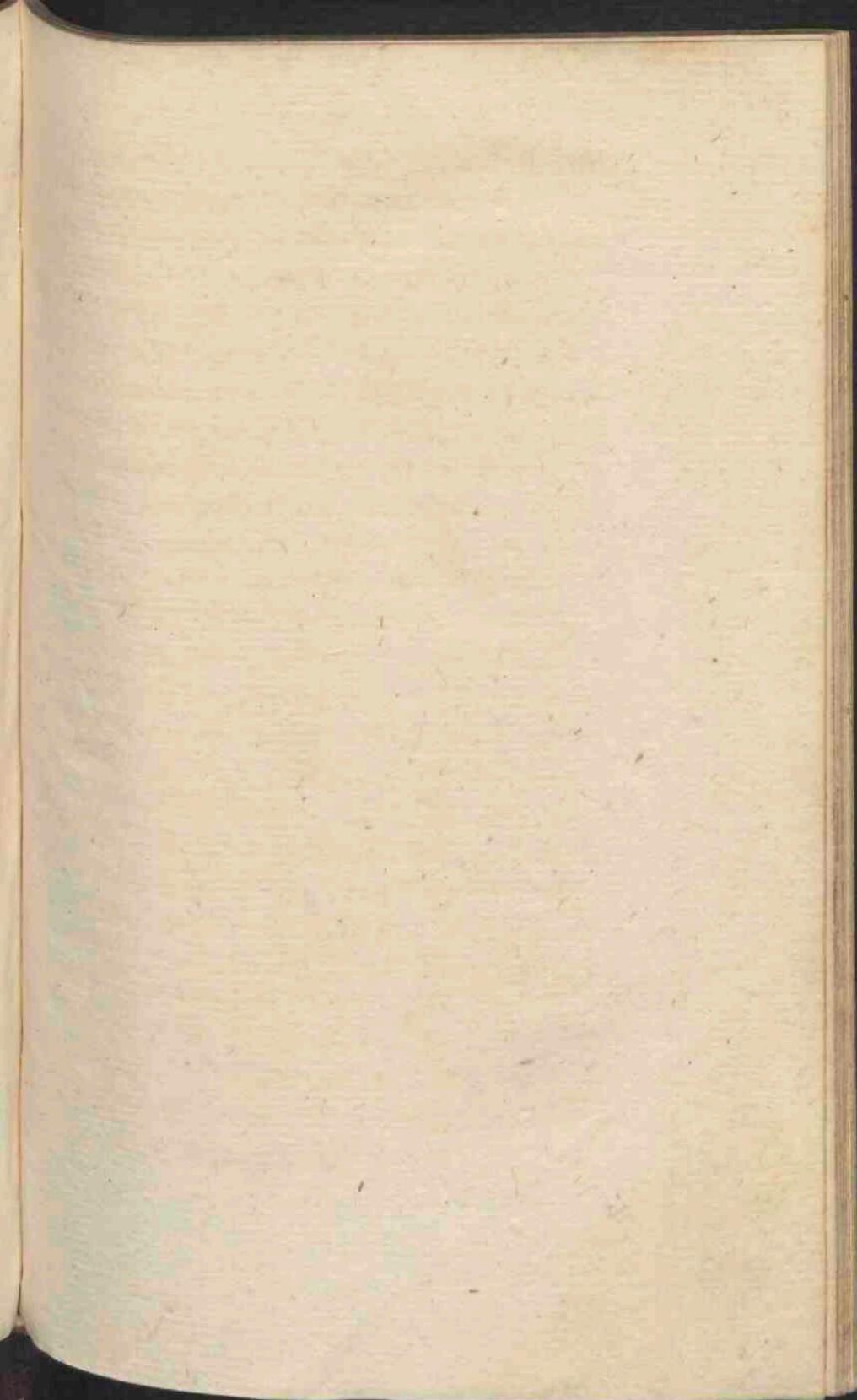
parce que par icelle le Turc tient ses
 subiects en si grãde crainte & obeissan-
 ce, qu'ils ne refusent point de se ruer
 eux-mesmes par son commandement,
 & estiment qu'ils s'en vont droict en leur
 Paradis abondant de laiët & de miel,
 quand ils meurent par le commande-
 ment de leur prince. Il enseigne aussi
 qu'un prince doit monstrier bonne mine
 à chacun, promettre beaucoup, & ne
 tenir rien que ce qui luy est profitable &
 à son aduantage. Et là dessus ses disci-
 ples font ces belles illations, Il est utile
 pour l'estat du Roy de ruiner & exter-
 miner telles maisons & telles, Il le faut
 donc faire. Et n'aduissent pas quand ce-
 la sera fait, ce qui s'en peut ensuiure.
 Ceux qui ont introduit en France l'ob-
 seruation des preceptes de Machiauel,
 ont mal consideré que les François sont
 de naturel bien different à sa nation.
 Car le François est naturellement reli-
 gieux, aime la pieté, & ne prend plaisir
 à fausser sa foy, ny à mespriser son hon-
 neur & reputation, ny à respandre le
 sang à froit. Si la nation de Machiauel
 est

est doueë de ces belles parties, qu'elle
 les garde avec les aduis de ce sien
 gentil docteur, qui a esté le plus grand
 Atheiste qui fut iamais, avec son com-
 pagnon l'Arétin, comme leurs escrits le
 monstrent ouuertement. Et que leurs
 disciples ne viennent point embrouil-
 ler & entacher nostre nation Françoï-
 se de leurs vices abominables. Mais ie
 reserue à vne autrefois qu'il viendra
 mieux à propos de parler plus ample-
 ment aux Seigneuries de ces messieurs
 les Machiauellistes, & leur montrer
 que toute leur suffisance n'est qu'une
 pure bestise & ignorãce accompaignees
 d'un meschant cueur & vouloir, &
 qu'ils ne leurent iamais les bons Histo-
 riens Grecs, Latins, ne Françoï, ou
 s'ils les ont leus, qu'ils n'y entendirent
 iamais que le haud Alemand. Pour ce-
 ste heure ie ne passeray plus outre, ains
 mettray fin à la presente Remonstrãce,
 laquelle ie supplie derechef en toute hu-
 milité vostre Maïesté, Sire, vouloir
 prendre en bonne part, si tant est qu'elle
 puisse passer de ceste bonne ville de

Francfort iusques à voz mains. Priant
 le Createur qu'il vous face la grace d'e-
 stablir bien tost vne bonne paix en vo-
 stre pauvre royaume, tant desolé & des-
 chiré par les guerres passees, & que par
 ce moyen tous voz subiects vous puis-
 sent rendre vne bonne & volon-
 taire obeissance, & vous vueil-
 le longuemét conseruer en
 heureuse prosperité, &
 vous accroistre en
 toute grandeur
 & louange.

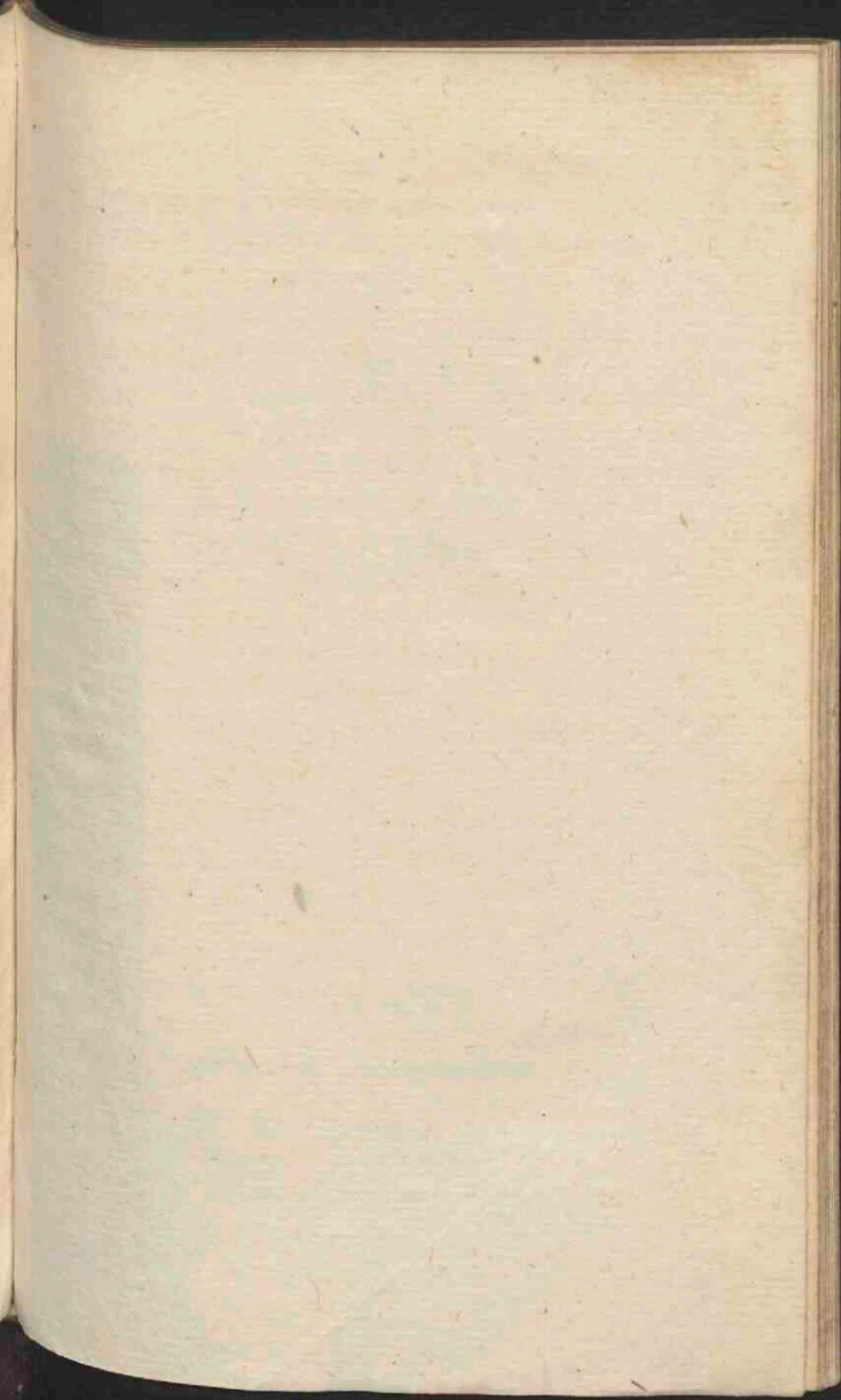
FIN.

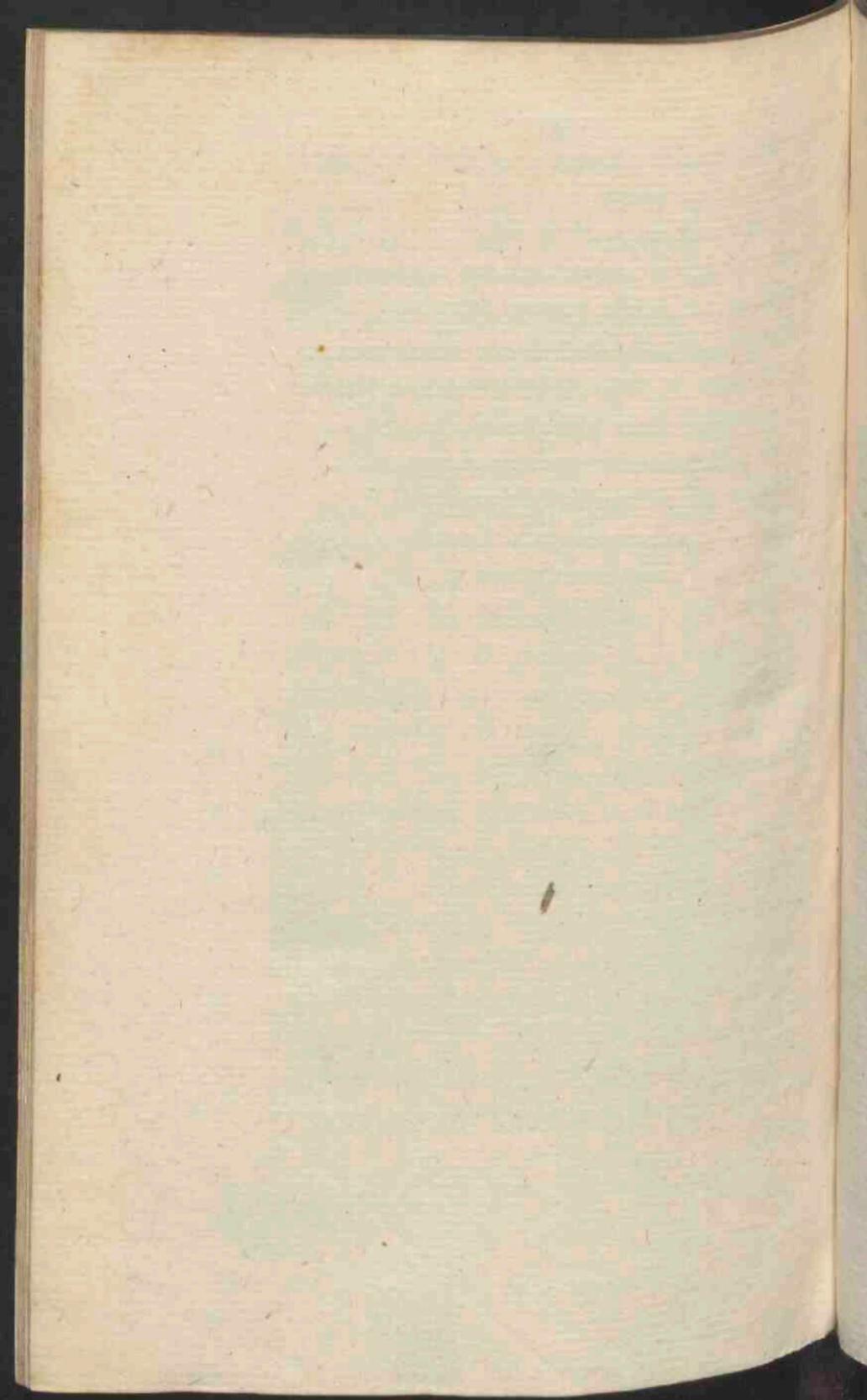




fidele et intene a voz amans. Petant
 le Citoyen qui a voultu la grace de
 habiter bien tost vos honneurs. En
 despit de voz amans. Les loys de
 Dieu ont les guoyes de la croix que par
 un honneur deus vous fait de vous
 faire obediens de tout
 le long de la croix de
 dieu. Heureuse prosperite de
 vous accorder de
 pour grand
 de la croix de la croix







FRANCE-TYRQVIE,

OU

DES MARCHES DE MOÏSES

par M. de la Harpe

de l'Académie Française

TYRQVIE EN

ROYAUME EN

TYRQVIE EN

TYRQVIE EN

PAR M. DE LA HARPE

de l'Académie Française

M. DE LA HARPE

